

Non classifié

COM/STD/NAES/DSTI/PME(2004)1/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

01-Jun-2004

Français - Or. Anglais

DIRECTION DES STATISTIQUES  
DIRECTION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INDUSTRIE

COM/STD/NAES/DSTI/PME(2004)1/FINAL  
Non classifié

## Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises (PME) et l'entrepreneuriat

### STATISTIQUES DES PME : VERS UNE MESURE STATISTIQUE PLUS SYSTEMATIQUE DU COMPORTEMENT DES PME

#### Processus de Bologne de l'OCDE

2ème Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME consacré au thème "Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée - Vers une mondialisation plus responsable et fédératrice", organisée conjointement par l'OCDE et le ministère turc de l'Industrie et du Commerce.

Cette Conférence aura lieu à Istanbul en Turquie, du 3 au 5 juin 2004.

JT00165179

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

## AVANT PROPOS

Lors de la première Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME, accueillie par le gouvernement italien à Bologne (Italie) en juin 2000, les ministres de près de 50 pays Membres et non membres de l'Organisation ont adopté la Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME. Pour eux, la Conférence de Bologne a marqué le début d'un dialogue sur les politiques impliquant à la fois des pays Membres de l'OCDE et des économies non membres, et devait donner lieu à un suivi continu dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de Bologne. Ce dialogue et ce suivi sont aujourd'hui désignés par l'appellation « Processus de Bologne de l'OCDE ». La seconde Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME, accueillie par le ministère turc de l'Industrie et du Commerce, que les Ministres avaient envisagée à Bologne, est une occasion d'évaluer l'impact sur les PME de la nouvelle donne que crée la mondialisation.

Le présent rapport est l'un des dix documents de référence rédigés pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, il constitue le document de référence principal pour l'*Atelier spécial sur les statistiques des PME : vers une mesure statistique plus systématique du comportement des PME* qui se tiendra le 4 juin dans le cadre de la Conférence ministérielle. Le Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat ainsi que le Groupe de travail sur les statistiques du Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise ont revu les versions antérieures de ce rapport et leurs commentaires ont été intégrés à cette version finale. Les économies non membres participant au Processus de Bologne de l'OCDE ont eu elles aussi la possibilité de formuler de le commenter. Ce rapport final énonce en outre les messages et les recommandations qui se sont dégagés des travaux préparatoires entrepris au du groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat de l'OCDE depuis la conférence de Bologne. Ces travaux préparatoires comprenaient un Atelier statistique sur l'amélioration des statistiques des PME et de l'entrepreneuriat, qui s'est tenu à Paris du 17 au 19 septembre 2003. En raison du caractère très disparate du développement économique, des dispositifs institutionnels et du contexte politique que l'on rencontre dans les économies participant au Processus de Bologne, désormais au nombre de 80, les composantes de telle ou telle politique ou de tel ou tel programme ne sont pas toujours adaptées à l'ensemble des protagonistes. Néanmoins, les pouvoirs publics sont encouragés à s'inspirer des recommandations formulées ci-dessous, selon leur contexte économique propre.

Le présent document a été préparé par Andreas Lindner et Morvarid Bagherzadeh de la Direction des Statistiques de l'OCDE, en coopération avec l'Unité des PME de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie. Ce rapport élabore les délibérations et conclusions de l'atelier préparatoire sur l'amélioration des statistiques des PME et de l'entrepreneuriat qui s'est tenu à Paris du 17 au 19 septembre 2003.

Le présent rapport est diffusé sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les vues exprimées sont celles de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation ou de ses pays Membres.

Les rapports de référence préparés pour la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OCDE sur les PME sont disponible in extenso sur les sites Internet suivants :

Site Internet de l'unité PME : <http://www.oecd.org/sti/smes>

Site Internet de la Conférence : <http://www.oecd-istanbul.sme2004.org>

Copyright OCDE, 2004.

Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée : Chef des services des publications, OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

**TABLE DES MATIÈRES**

AVANT PROPOS .....	2
NOTE DE SYNTHÈSE.....	4
INTRODUCTION .....	8
Partie 1: Définition des PME .....	8
Partie 2 : Consultation des parties prenantes et des utilisateurs de statistiques sur les PME.....	10
Partie 3 : Bases de sondage utilisées pour les statistiques sur les PME .....	15
Partie 4 : Stratégies en matière de collecte et de compilation de données .....	19
Partie 5 : Croisement de données sur les PME et de données de source administrative .....	22
Partie 6 : Stratégies de diffusion des statistiques sur les PME.....	24
Conclusions .....	25
ANNEXE 1: SYNTHÈSE DES RÉPONSES .....	27

## **Statistiques des PME : vers une mesure statistique plus systématique du comportement des PME**

### **NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre des travaux préparatoires de la deuxième Conférence des Ministres responsables des PME sur le thème « Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée » qui doit se tenir à Istanbul du 3 au 5 juin 2004, les statistiques sur les PME ont été identifiées comme un important thème transversal d'intérêt général. Pour répondre à la demande des gouvernements, le Secrétariat de l'OCDE a entrepris le recensement systématique des questions de fond, des problèmes et des solutions possibles.<sup>1</sup>

Cette recherche, que résume la présente étude, devrait permettre aux pays de parvenir à un accord sur la formulation de propositions relatives à un plan d'action réalisable et concret sous forme de recommandations pratiques à l'intention des Ministres, qui permettrait de mieux rendre compte, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, du comportement des PME et en faciliterait la comparabilité au plan international.

Etant donné la dimension mondiale des principaux enjeux et le rôle particulier que jouent les PME dans les pays en développement, il convient de prendre entièrement en compte les problèmes et les besoins des pays non membres. Ceux-ci sont confrontés à des problèmes de fond similaires à ceux des pays Membres mais on y observe des distorsions plus prononcées imputables aux activités de l'économie souterraine, à la pluriactivité ou à la pseudo-activité et à une base quantitative souvent déficiente. Il a été fortement recommandé que l'OCDE continue de partager avec ces pays ses expériences et ses pratiques exemplaires.

Les **cinq principales recommandations** sont détaillées dans ce résumé et traduites une à une dans un **Plan d'Action de l'OCDE** de travaux futurs possibles que l'OCDE pourra poursuivre, intensifier ou initier. L'attention du lecteur est également attirée sur la création sous les auspices du SWIC (en février 2004) d'un Groupe d'experts internationaux qui conseillera l'OCDE dans cette voie.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Le Secrétariat de l'OCDE a organisé l'**Atelier statistique sur l'amélioration des statistiques sur les PME et l'entrepreneuriat, qui s'est tenu au siège de l'Organisation du 17 au 19 septembre 2003**. Cet atelier visait principalement à examiner le degré d'efficacité des systèmes statistiques ainsi que leurs interactions au plan national et international. Il a porté sur les principaux problèmes de nature systémique qui se posent relativement aux PME ainsi que sur les problèmes statistiques plus spécifiques intéressant les statisticiens et les responsables de l'élaboration de politiques. En plus d'analyser la situation actuelle et les stratégies mises en œuvre par les fournisseurs et les utilisateurs de données, l'atelier a porté sur le travail d'analyse en cours dans quatre domaines, à savoir la démographie des entreprises, l'importance relative des hommes et des femmes, les facteurs de réussite et l'analyse diachronique.

2. Ce Groupe, le SBSNet, fonctionne comme un groupe de discussion virtuel et permet l'échange de vues parmi les experts à travers les pays, sans en payer les coûts de voyage. La Participation est ouverte aux Économies de l'OCDE et non-membres qui participent au Processus de Bologne. Les demandes de participations doivent être adressées à Mr. A. Lindner, Chef de STD/TASS, OCDE.

L'importance d'une participation accrue des fournisseurs de données (entreprises et fournisseurs de données administratives) et des utilisateurs à l'élaboration et à l'utilisation des données sur les PME et l'entrepreneuriat a déjà été soulignée. Etant donné l'hétérogénéité, le caractère incomplet et les lacunes des statistiques sur les PME, on ne saurait trop insister sur la nécessité de mener une analyse rigoureuse des données brutes pour pouvoir aboutir à des conclusions sur le plan de l'action. Il faut enfin souligner que les statistiques sur les PME ne peuvent pas être dissociées des statistiques sur l'économie tout entière. Elles constituent un sous-ensemble de statistiques structurelles et ne devraient pas être considérées isolément, ce qui n'est pas sans incidences du point de vue de la collecte et de la comparabilité des données.

L'atelier organisé par l'OCDE a constitué une excellente occasion de procéder, avec les spécialistes des différents pays, à l'inventaire et à l'analyse détaillée des approches en matière de données sur les PME et de systèmes utilisés pour les traiter. Les cinq principales recommandations pratiques énumérées ci-dessous prennent en compte les résultats de l'atelier, les observations écrites faites par les pays et les observations des délégués du Groupe de travail sur les statistiques du Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise et du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat.

#### Principales recommandations

- **Promouvoir la convergence internationale des concepts et des procédés statistiques.** Il convient d'encourager une communauté de définition pour les pays, les formats de données et les procédures, notamment du point de vue des unités d'observation statistique et des classes de taille. L'OCDE devrait continuer d'agir en tant que forum encourageant des pratiques exemplaires dans la collecte, le traitement et la diffusion de données statistiques.
- **Favoriser une plus grande comparabilité internationale des statistiques.** Pour ce faire, l'OCDE doit renforcer son stock de statistiques sur les entreprises et préparer des recommandations visant à améliorer leur qualité et leur comparabilité internationales. Les pays non membres devraient, dans la mesure du possible, être associés à cette démarche.
- **Etablir un répertoire intégré des entreprises à des fins statistiques.** Cette action nécessite que les différents pays adoptent un numéro d'identification unique pour les entreprises, ce qui permettrait de faire concorder des données de sources différentes. Il faudrait également que les responsables de l'élaboration des politiques remédient aux problèmes posés par les obstacles, de nature souvent juridique, qui empêchent les autorités statistiques nationales d'avoir accès aux données administratives détenues par exemple par le fisc et les chambres de commerce.
- **Encourager le croisement des données de manière à mieux utiliser les données existantes et à alléger la charge de réponse des PME.** Les bases de données croisées peuvent renforcer le corpus d'informations dont dispose la recherche applicable aux politiques, mais exigent que les autorités statistiques organisent l'accès à ces données tout en veillant à assurer la confidentialité de l'information fournie individuellement par les entreprises.
- **Réaliser des analyses empiriques, pertinentes en termes de politiques publiques, permettant d'étayer par des données la formulation des politiques.** Les analyses comparatives internationales et les études diachroniques qui permettent d'analyser le comportement des entreprises dans le temps fournissent des éléments de réflexion sur l'impact des politiques sur la performance et la croissance des entreprises ainsi que sur les différences constatées entre les pays de l'OCDE.

Ces recommandations concernent les cinq principaux domaines dans lesquels des améliorations permettraient d'accroître la disponibilité et la comparabilité des données au niveau national et international, et, en particulier, de rehausser leur pertinence. Elles constituent un bon point de départ pour l'obtention de statistiques mieux harmonisées et plus comparables sur les PME et présentent une série de points d'action concrets pour lesquels la contribution de l'OCDE serait significative en tant que moteur et coordonnateur du changement souhaitable.

En ce qui concerne la convergence internationale des concepts et des procédés statistiques, le plan d'action de l'OCDE devrait chercher à :

- S'interroger sur la possibilité d'établir un ensemble cible d'**indicateurs statistiques pour les PME** et un **ensemble d'indicateurs internationalement comparables** afin de permettre la

surveillance constante et régulière du niveau et du cadre d'activité des entreprises dans chaque pays.

- Encourager la conclusion d'un accord entre les instituts statistiques nationaux sur l'**harmonisation des classes de taille**. Sans remettre en question la grande diversité de classes de taille établies dans les différents pays, les autorités statistiques doivent coopérer afin de convenir le cas échéant des seuils supérieur et inférieur qui pourraient être fixés pour les classes de taille dans les différentes enquêtes. L'absence de concordance des classes de taille et le recours à des classifications différentes figurent parmi les principaux obstacles à l'amélioration de la comparabilité qui ont été recensés dans l'inventaire dressé par l'OCDE.

En ce qui concerne la **meilleure comparabilité internationale des statistiques**, l'OCDE admet que des systèmes de classification différents sont nécessaires pour définir les PME. Les pays non membres devraient participer aux travaux menés sur ce point. Les travaux futurs consisteront à :

- Continuer de dresser l'inventaire détaillé des différentes pratiques et formuler des définitions cibles afin de faciliter les comparaisons internationales ;
- Œuvrer en faveur de la classification des PME à des fins statistiques pour permettre les comparaisons internationales. Il faudrait que cette classification soit compatible avec celle de l'UE. Il est particulièrement important à cet égard d'éviter une divergence conceptuelle entre les pays membres et les pays non membres de l'UE. Le rôle de « relais » de l'OCDE dans le domaine des statistiques en général est de plus en plus reconnu.

Pour ce qui est de l'élaboration d'un **répertoire intégré des entreprises à des fins statistiques**, l'OCDE pourrait jouer un rôle très utile qui consisterait à :

- Contribuer à l'établissement d'un **système statistique intégré** qui permettrait la prise en compte des changements démographiques grâce à des mises à jour régulières et à bref délai. La logique serait tout d'abord d'élaborer un projet de présentation commune minimale pour les répertoires constitués à des fins statistiques. Cela supposerait l'adoption d'un numéro d'identification (national) unique pour les PME dans les répertoires et les enquêtes.
- Favoriser, par exemple, l'intégration plus systématique, dans les répertoires d'entreprises constitués à des fins statistiques, des **variables sexuées**, bien que ce type d'information relève souvent des fournisseurs de données administratives, par exemple du service des impôts, plutôt que de l'institut statistique national. Cette recommandation vise donc à améliorer l'accès des institutions d'un pays aux données et la mise en commun **au sein d'un pays** de ces données. Les pratiques exemplaires et efficaces peuvent s'appliquer (et s'adapter) aux situations d'autres pays.

En ce qui a trait au croisement de données effectué dans le but de mieux utiliser les données existantes et d'alléger la charge de réponse des PME, l'action de l'OCDE pourrait consister à :

- Encourager une utilisation optimale des données et des sources existantes et travailler auprès des instituts statistiques nationaux pour encourager le croisement et l'harmonisation des données tout en allégeant la charge administrative des PME ;
- Inciter les instituts statistiques nationaux à s'engager dans le croisement de données. Pour ce faire, il est essentiel de disposer d'identificateurs communs pour les entreprises ;

- Appuyer l'utilisation accrue des données administratives. Pour progresser dans cette voie, les instituts statistiques nationaux devraient également avoir accès à des données administratives individuelles et nominatives ;
- Servir de cadre de discussion et partager pratiques exemplaires et analyses dans ce domaine (cf. *l'Atelier sur l'amélioration des statistiques sur les PME et l'entrepreneuriat qui s'est tenu au siège de l'OCDE en septembre 2003.*)

S'agissant enfin de la réalisation d'analyses empiriques, pertinentes en termes de politiques publiques, permettant d'étayer par des données la formulation des politiques, l'OCDE est encouragée à continuer de :

- mener des analyses internationales et à comparer des données au niveau des entreprises,
- étudier l'impact des politiques sur la performance et la croissance des entreprises et
- identifier les points communs et les différences entre les pays.

Les six parties qui constituent l'étude et l'inventaire qui suivent s'appuient sur les cinq principales recommandations pratiques déjà mentionnées pour analyser l'information fournie par les pays sur les systèmes statistiques et les pratiques. Le présent rapport est par conséquent très fortement axé sur des données concrètes et examine les faiblesses et les limites ainsi que les moyens possibles d'en surmonter – ou tout au moins d'en atténuer – un certain nombre.

L'analyse détaillée est suivie, à l'**annexe 1**, de tableaux synoptiques dans lesquels sont indiquées les réponses correspondant aux six parties (voir ci-dessous.) L'**annexe 2** fournit, comme prévu initialement dans le cadre du rôle dévolu à l'OCDE en ce qui concerne le volet statistique des préparatifs de la Conférence d'Istanbul, un inventaire détaillé des définitions et des méthodes, de la disponibilité des données et des responsabilités des organismes concernés dans les différents pays.

## INTRODUCTION

La présente étude compile et analyse les stratégies nationales pour les PME tant dans les pays Membres que non membres de l'OCDE.

A l'aide d'un questionnaire, on a essentiellement voulu réunir des informations sur la manière dont les instituts statistiques nationaux traitent les statistiques sur les PME et à savoir s'ils estiment ou non nécessaire d'y apporter des changements à moyen terme. Ce questionnaire visait donc davantage à déterminer si les objectifs recherchés, en ce qui concerne la couverture des PME et les méthodes suivies, se recoupent ou non, qu'à recueillir des informations sur des aspects techniques. L'information obtenue a été analysée par l'OCDE et la synthèse initiale des résultats a été examinée lors de l'Atelier sur l'amélioration des statistiques sur les PME et l'entrepreneuriat. Par la suite, des efforts notables ont été déployés pour compléter et approfondir l'analyse de l'information obtenue. Le présent document prend en compte les dernières informations soumises et modifie substantiellement celui qui a été examiné lors de l'Atelier qui s'est tenu en septembre. Il tient également compte des observations formulées par les pays et les délégués.<sup>3</sup>

La première partie de l'étude fait la synthèse des définitions données des PME dans différents pays. La deuxième partie indique le degré respectif de participation des parties prenantes et des utilisateurs à la conception des questionnaires et, le cas échéant, sur quelle mesure débouche le processus de consultation. La troisième partie apporte des précisions sur les sources des bases de sondage sur les entreprises et sur la couverture ainsi que sur le mode de constitution des bases de sondage et des répertoires. La quatrième examine les stratégies de collecte et de compilation des données ; la cinquième aborde les problèmes de croisement des données d'enquête et des données administratives. La sixième partie, enfin, traite des stratégies de diffusion des statistiques sur les PME.

### Partie 1: Définition des PME

Les caractéristiques d'une PME reflètent les dimensions économiques mais aussi culturelles et sociales d'un pays. Comme on pouvait s'y attendre, les pratiques observées dans les différents pays et dans le temps sont très variées. Certains pays ont tendance à ne pas établir de distinction entre définitions juridiques et définitions statistiques. C'est le cas notamment du Canada, de la Grèce, du Portugal, du Mexique et de la République slovaque. La définition peut être fondée sur un seuil de revenu, comme au Canada, sur l'effectif, comme au Royaume-Uni, ou encore sur l'effectif et le chiffre d'affaires à la fois, à des fins juridiques et statistiques, comme au Portugal. La République slovaque, le Mexique et la Grèce utilisent l'effectif comme critère.

Dans la plupart des pays de l'UE, il y a une distinction entre définition juridique et définition statistique. La définition juridique, fondée sur la recommandation 2003/361/CE de l'UE, prend en compte

---

<sup>3</sup> OCDE, *Première analyse des stratégies statistiques relatives aux PME* - COM/STD/NAES/DSTI/EAS(2003)1, 15 septembre 2003. Voir également les différents rapports d'étape produits sur cette question, notamment le document intitulé *Workshop on improving statistics on SMEs and Entrepreneurship - Outcomes and Recommendations*, DSTI/EAS/IND/SWP(2003)15, présenté au Groupe de travail sur les statistiques du Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise, les 6 et 7 novembre 2003 au siège de l'Organisation. Voir également le document intitulé *Statistiques sur les PME : pour une mesure plus systématique du comportement des PME*, COM/STD/NAES/DSTI/PME(2003)1, présenté à l'occasion de la 21<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat qui s'est tenue au siège de l'OCDE du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2003.



l'effectif, le chiffre d'affaires annuel, le total de bilan et le degré d'autonomie (voir encadré ci-dessous.) Dans certains cas, les seuils monétaires ont été adaptés (par exemple en Italie). De manière plus générale, cette définition a servi de base pour les autres pays européens, comme les pays candidats à l'adhésion (par exemple la République tchèque) et la Turquie.

**Encadré 1: Définition des PME selon la recommandation 2003/361/CE de la Commission européenne.**

**- Définition établie à des fins juridiques et administratives :**

Entreprises	Effectif (nombre de salariés)	Chiffre d'affaires annuel (€)	Total de bilan annuel (€)	Autonomie
Micro-entreprise	De 1 à 9	< 2 millions	< 2 millions	25 % ou plus du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise
Petite entreprise	De 10 à 49	< 10 millions	< 10 millions	
Moyenne entreprise	De 50 à 249	< 50 millions	< 43 millions	
Grande entreprise	Plus de 250	> 50 millions	> 43 millions	

**- Définition établie à des fins statistiques :**

Le principal critère de définition des PME à des fins statistiques est le nombre de salariés.

D'autres pays de l'UE retiennent une définition juridique simplifiée en fonction de l'effectif et du chiffre d'affaires. C'est également le cas de la Hongrie et de la Moldavie. Certains pays de l'UE n'ont pas de définition juridique et administrative communément admise ; tel est le cas des Pays-Bas et de l'Espagne. De même, en Nouvelle-Zélande, il n'existe pas de définition administrative commune ; certaines administrations utilisent l'effectif et d'autres les taxes sur les salaires. Au Brésil, des critères et des seuils différents sont utilisés aux fins juridiques, fiscales et des échanges internationaux.

Le Danemark, la France, la Norvège et la Suisse n'utilisent pas une définition juridique. Au Japon, la main-d'œuvre régulière, ainsi que le capital ou l'investissement, déterminent la classe de taille mais les seuils varient selon les différentes classifications des activités. Cela est également le cas en Corée, où les PME sont classées selon le nombre de travailleurs permanents, le capital et les ventes. Aux Etats-Unis, le nombre de salariés sert à identifier les petites entreprises dans la plupart des secteurs sauf dans les industries non productrices de biens, où ce sont les recettes annuelles qui sont prises en compte.

La définition statistique est généralement fondée sur l'effectif ou prend simultanément en compte l'effectif et le chiffre d'affaires. Certains pays ne différencient toutefois pas la collecte de statistiques sur les PME de celle des autres statistiques ; tel est le cas, par exemple, du Danemark, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis. La Norvège prend comme critères l'effectif et le degré d'autonomie. Enfin, la France et la Finlande utilisent, outre la définition recommandée par l'UE, une définition simplifiée fondée sur l'effectif.

Les seuils de taille et la définition des PME varient également selon le secteur d'activité économique. Il arrive que des combinaisons de critères différents soient utilisées. En Australie, par exemple, l'effectif est le critère qui permet d'identifier les classes de taille dans tous les secteurs sauf dans l'agriculture. Ce pays envisage d'introduire des critères différents ou supplémentaires pour les entreprises sans salariés. Dans le secteur agricole, les classes de taille sont définies à l'aide de la valeur estimée des exploitations agricoles établie d'après la production physique et la valeur des ventes.

Au Japon, le capital ou le montant total de l'investissement sont utilisés concurremment avec l'effectif pour définir les PME mais bien que les critères soient les mêmes, les seuils qui s'appliquent à chaque élément varient non seulement selon le secteur mais aussi selon le critère. Par exemple, si l'on prend les critères « effectif » et « capital/investissement », une PME japonaise est définie selon les plafonds suivants :

- Fabrication, construction et transport : 300 personnes et 300 millions de yens ;
- Commerce de gros : 100 personnes et 100 millions de yens
- Industrie des services : 100 personnes et 50 millions de yens
- Commerce de détail : 50 personnes et 50 millions de yens :

Les observations recueillies grâce au questionnaire sur la stratégie en matière de statistiques ont montré clairement que la multitude de caractéristiques et de stratégies politiques attachées aux PME et de conditions économiques dans lesquelles elles évoluent rend improbable la formulation d'une définition qui soit généralement utilisée et admise des PME, ce qui serait de toute façon peu réaliste du point de vue analytique. Toutefois, le tour d'horizon réalisé jusqu'à présent permet déjà d'identifier les quatre dimensions d'une meilleure harmonisation et de la **formulation d'une définition cible**, comme l'indique l'encadré 2 ci-dessous :

**Encadré 2 : Les quatre dimensions d'une définition cible des PME**

**Plan national :**

**Comparabilité des demandes de renseignements à des fins juridiques/administratives et statistiques et des collectes régulières de données**

**Accord sur les classes de taille courantes pour les besoins des collectes de données et le choix recommandé de la variable « dimension » de l'entreprise (physique et/ou monétaire)**

**Accord sur les classes recommandées et les classes de taille communes pour les différents secteurs**

**Plan international :**

**Formulation, à l'intention des pays Membres de l'OCDE non membres de l'UE, de recommandations comparables à celles qui ont été émises par la Commission européenne**

**Partie 2 : Consultation des parties prenantes et des utilisateurs de statistiques sur les PME**

Tous les pays qui ont répondu au questionnaire sauf cinq mènent des consultations au sujet des nouvelles enquêtes ou collectes de données sur les PME. Ces consultations sont généralement facultatives mais sont effectuées de façon régulière et systématique. Certains pays déclarent également mener des consultations ponctuelles. Onze pays disent procéder à des consultations qui sont exigées par la loi (la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, le Japon, la Corée, la Pologne, la Suède, la Suisse et les Etats-Unis). Certains pays ont déclaré qu'ils mènent plusieurs types de consultations. Ce sont la République tchèque, la France, le Japon et la Suède. Il importe de noter que certains répondants ont précisé que les consultations s'appliquent à l'ensemble des entreprises et non pas spécifiquement aux PME (voir annexe 1, tableau 2.)

Les ministères et, en général, les utilisateurs de données, sont les parties prenantes les plus consultées, juste avant le milieu des affaires. Les consultations débouchent principalement sur des recommandations, parfois combinées avec des mesures contraignantes (voir annexe 1, tableaux 2 et 3.)

Les consultations servent principalement à délimiter le domaine et le champ des enquêtes et à convenir des définitions conférées aux variables. Elles servent également, mais dans une moindre mesure, à définir le produit final et à promouvoir l'enquête dans le but d'accroître le taux de participation. Dans un petit nombre de pays, ces consultations servent à faire valider les techniques de collecte de données et rarement à fixer les objectifs et les priorités et à débattre des mesures qui pourraient être prises. Comme on pouvait s'y attendre, les consultations ne servent pas à faire approuver les méthodes de traitement des données, signe que le savoir-faire des instituts statistiques nationaux dans ce domaine est clairement établi (voir annexe 1, tableau 4.)

Les réponses concernant les **préoccupations exprimées** sur les points suivants ont présenté un intérêt particulier pour l'OCDE (voir annexe 1, tableaux 5 à 7) :

1. La collecte des données sur les PME,
2. La compilation des données sur les PME, et
3. La diffusion des données sur les PME.

Ces points sont essentiels pour la recherche et la définition des caractéristiques qui devraient permettre de formuler des stratégies pour remédier aux faiblesses observées.

En ce qui concerne le point (a), à savoir la collecte de données, **tous** les pays sauf un ont admis que la charge de travail excessive imposée aux personnes interrogées était un motif de préoccupation. Le chevauchement avec d'autres collectes de données statistiques ou administratives est également un thème de préoccupation dans **au moins 20 pays**.

Ces deux constatations constituent un argument solide en faveur de la réduction du chevauchement des données comme première mesure destinée à alléger la charge de réponse.

En général, l'efficacité des outils de collecte de données n'est pas remise en cause, bien que plusieurs pays aient déclaré que les répondants éprouvent de la difficulté à répondre aux questionnaires en raison de la teneur spécialisée et/ou statistique du vocabulaire utilisé.

Le tiers des pays environ a déclaré que les personnes interrogées avaient de la difficulté à comprendre les définitions statistiques et à communiquer des données confidentielles. Parmi les autres difficultés mentionnées, citons la communication des variables demandées, la communication des données pour les unités statistiques spécifiées, la limitation des ressources et la petite taille de la population des PME. Parfois, l'utilité même des enquêtes statistiques était remise en question.

Les **obstacles** clairement identifiés à la **collecte de données** sur les PME sont les faibles taux de réponse observés et la petite taille de la population de l'enquête (voir annexe 1, tableau 8.) Ces obstacles résultent parfois de l'indisponibilité des variables collectées. Souvent, seules les variables de base sont disponibles. Certains pays déclarent également avoir de la difficulté à ventiler les indicateurs existants par classe de taille. Tel est le cas du Canada, pour les données concernant l'apport de financement.

Pour ce qui est des classes de taille, il arrive souvent que la fourchette inférieure soit omise dans les enquêtes sur les entreprises. C'était le cas jusqu'à tout récemment en Australie pour les entreprises sans salariés et ce l'est toujours en Autriche pour les entreprises comptant moins de 10 salariés, en Hongrie pour les entreprises de moins de cinq salariés, en Pologne pour les micro-entreprises, et au Portugal pour les entreprises de moins de 50 salariés et les entreprises individuelles. En général, la couverture statistique des petites entreprises est plus faible et cette faiblesse ne peut être compensée par le recours à des sources administratives, étant donné que les sources administratives excluent souvent les mêmes petites unités dans le cadre de stratégies visant à réduire au minimum l'activité d'enquête directe. Ces entreprises sont les plus

nombreuses (en Italie, 95 % des entreprises comptent moins de 10 personnes) et les plus sensibles à la charge administrative. Dans le même temps, les PME les plus grandes, qui représentent une petite fraction du nombre total de PME, peuvent être systématiquement soumises à une enquête et avoir par conséquent à assumer une charge administrative régulière et importante. Tel est le cas en Grèce, où toutes les PME du secteur manufacturier comptant plus de 10 salariés sont systématiquement interrogées. Au Royaume-Uni, un « service de contrôle des enquêtes » surveille les coûts de conformité et la charge de travail imposée aux entreprises.

Le coût de la collecte de données est également mentionné parmi les obstacles spécifiques, qu'il découle des techniques de collecte complexes nécessaires pour compenser les faibles taux de réponse, ou simplement du fait qu'une enquête est réalisée auprès d'un grand nombre d'unités. Les budgets insuffisants limitent également les possibilités d'enquête auprès des petites entreprises.

Dans de nombreux pays, ces obstacles **ne sont pas propres aux PME**. Ils se posent cependant avec **plus d'acuité** pour la population des PME. Par exemple, les pays qui utilisent le répertoire des entreprises pour constituer leur base de sondage peuvent supprimer les entreprises qui ont cessé leurs activités avant d'envoyer les questionnaires. L'exercice est donc certainement plus simple dans le cas des grandes entreprises que dans celui des PME.

La **compilation des données** (b) semble être le point qui suscite le moins de préoccupations. Celles-ci sont apparemment dues aux obstacles à la collecte des données. Les obstacles les plus souvent cités sont le faible taux de réponse et la qualité médiocre des données recueillies, ce qui reflète sans doute le sentiment à l'égard de la charge administrative excessive imposée aux répondants ainsi que les problèmes liés à la qualité des données, qui revêtent plusieurs aspects : insuffisance ou manque de clarté des définitions, caractère sommaire des réponses ou encore difficultés d'une compilation plus rigoureuse par secteurs et par variables. Le volume des données collectées est également considéré comme un problème dans six pays. Il est intéressant de noter que seulement trois pays sont préoccupés par le volume des données compilées. Les autres thèmes de préoccupation concernent les divergences entre les normes comptables obligatoires, la qualité de la classification par activité économique et le coût de validation des données. Le manque d'outils informatiques semble particulièrement problématique dans les pays non membres de l'OCDE.

S'agissant de (c) la **diffusion des données**, l'**actualité** des données et le **faible retour d'informations** vers les PME sont les principaux thèmes de préoccupation mentionnés. Fait intéressant, les autres facteurs considérés comme limitant l'utilité des données sont les **ventilations inadéquates des classes de taille**, et la disponibilité restreinte et la **désagrégation géographique insuffisante des données**. En règle générale, les préoccupations exprimées au sujet des phases de collecte et de compilation se confirment dans la phase finale du processus.

Les constatations faites ci-dessus fournissent de bons indicateurs pour l'action future. Pour inciter les PME à devenir des parties prenantes, il faut que les instituts statistiques nationaux leur fournissent à bref délai des comptes rendus pertinents sur leur situation par rapport aux autres entreprises. Le fait de recevoir à bref délai des comptes rendus sur les ressemblances et les différences ainsi que sur les débouchés qui s'offrent pourrait les inciter à devenir des parties prenantes dans cet exercice. La fourniture d'indicateurs pour les PME figure clairement parmi les points à l'ordre du jour de l'OCDE qui appellent un suivi concret. A la suite des recommandations formulées lors de l'Atelier sur les PME, l'OCDE commence à travailler sur les indicateurs pour les PME dans le cadre des travaux du Groupe d'étude sur les statistiques structurelles sur les entreprises et examinera la possibilité de mettre au point une série cible d'**indicateurs statistiques pour les PME**, et une série internationalement comparable d'indicateurs pour surveiller de façon continue et régulière le niveau et le cadre de l'activité entrepreneuriale dans chaque pays.

La question des ventilations par classe de taille est complexe et sensible. Il faudrait favoriser la concordance des **classes de taille** utilisées par les instituts statistiques nationaux, tout en admettant la grande diversité des classes de taille nationales, et susciter la coopération et la communauté de vues des autorités statistiques quant aux seuils supérieur et inférieur **à l'intérieur** des différentes classes de taille dans les différentes enquêtes. La non-concordance des classes de taille et la disparité des classifications utilisées figurent parmi les principaux obstacles à la comparabilité accrue, comme l'a fait ressortir l'inventaire réalisé par l'OCDE.

La **confidentialité** pose problème lors de la désagrégation par activité économique, par région géographique et par classes de taille. La qualité et la fiabilité des données sont également mises en cause dans le cadre de la désagrégation des résultats des enquêtes par sondage. La diffusion de chiffres contradictoires par plusieurs sources gouvernementales est un autre thème de préoccupation mentionné.

Compte tenu des préoccupations et des obstacles qui ont été recensés, les pays ont élaboré des **stratégies** pour améliorer la situation ainsi que des programmes pour mettre au point leurs stratégies d'enquête futures. Pour alléger la charge de travail des personnes interrogées, certains pays ont accru l'utilisation des sources administratives, initiative qui a parfois débouché sur la collecte commune de données et la distribution d'un questionnaire unique. D'autres ont élaboré des outils pour mieux contrôler la charge de réponse qu'imposent les enquêtes statistiques aux entreprises interrogées. Certains pays ont mis en place des cadres de consultation permanents portant spécifiquement sur l'allègement de la charge de réponse. La conception de questionnaires plus courts et simplifiés, la rotation des échantillons et l'exclusion des micro-entreprises, de même que l'estimation des données, sont au nombre des solutions auxquelles les pays ont eu recours.

Pour favoriser une meilleure utilisation des sources administratives, certains pays ont entrepris de **créer des passerelles entre différentes sources**, et de normaliser les définitions. Il a été fait appel aux données administratives pour la réalisation des mises à jour des répertoires. Il est également envisagé de procéder au **croisement de données** par appariement de répertoires. Dans certains cas, les cadres juridiques qui régissent les statistiques sur les entreprises ont été remaniés pour permettre l'utilisation des données administratives, en particulier celles qui sont fondées sur les déclarations fiscales. En France, les données administratives remplacent les enquêtes auprès des chefs d'entreprise tous les deux ans.

Les consultations menées auprès des utilisateurs de données ont permis de mieux connaître leurs attentes et de mieux leur faire comprendre les statistiques produites. Le nombre accru de publications et une meilleure visibilité dans les journaux et sur Internet ont rendu les données plus accessibles.

Différents moyens ont été mis en œuvre pour améliorer la qualité des données sur les PME : conduite d'enquêtes régulières sur des domaines moins bien couverts, recensement des entreprises individuelles dans le but d'étoffer la base de sondage, et formation des enquêteurs.

Des questionnaires simplifiés et plus faciles à utiliser, de même que la collecte des données par voie électronique ont amélioré la communication avec les fournisseurs de données. Les méthodes de traitement des données et de réalisation des enquêtes ont été modifiées pour tenir compte des non-réponses et mieux saisir les modifications des activités des entreprises.

Certains pays n'ont pas trouvé les moyens de traiter les problèmes spécifiques aux statistiques sur les PME.

Parmi les mesures mises en œuvre et/ou envisagées, mentionnons l'utilisation accrue des **données administratives**, l'amélioration des **métadonnées**, l'**inventaire** exhaustif des données disponibles sur les PME, et la mise au point d'**indicateurs pour les PME**. Ces mesures peuvent indiquer

des voies possibles pour les travaux futurs au plan international. On estime que les divers usages qui sont faits de l'Internet et d'autres moyens électroniques permettent d'améliorer la récupération, le traitement et la diffusion des données. Certains pays ont mentionné que dans le but de mieux retransmettre des informations spécifiques aux entreprises et de disposer de données plus actualisées, ils avaient étendu l'échantillon des enquêtes aux entreprises individuelles. Des problèmes liés à l'inclusion des micro-entreprises et au croisement de données ont également été mentionnés.

Les stratégies retenues pour inciter les personnes interrogées à répondre aux questionnaires comprennent également l'**amendement des textes de lois** afin de mettre en place un **répertoire unique**, l'inclusion des groupes d'entreprises et des **groupes de sociétés** dans les répertoires d'entreprises et, de manière plus générale, le recours accru aux données administratives pour les mises à jour régulières des répertoires. Mais l'**insuffisance anticipée de ressources** nécessaires empêche certains pays de planifier des améliorations au chapitre des données sur les PME.

Environ la moitié des réponses mentionnent que les consultations ont produit un **résultat mesurable**. Les consultations ont amélioré la compréhension mutuelle, permis d'identifier les lacunes dans les données et conduit à la formation de partenariats qui ont contribué à combler ces lacunes. A la suite des consultations, le modèle ou le contenu des enquêtes a été modifié, les définitions ont été clarifiées, la méthodologie a été améliorée et le recours à l'estimation des données a été facilité. Les taux de réponse se sont accrus. De nouvelles données provenant de sources administratives ont été publiées. Dans d'autres pays, les consultations en sont encore à la phase de l'essai. La coopération entre les organismes concernés s'est révélée une solution de remplacement efficace des enquêtes directes.

A l'avenir, les consultations miseront sans doute essentiellement sur les éléments en place : elles permettront de trouver des moyens d'alléger la charge de réponse grâce à de nouvelles techniques de collecte de données et à l'amélioration de l'information en retour, à l'utilisation plus judicieuse des sources administratives et à la simplification des collectes de données. Les consultations porteront sur de nouveaux problèmes et seront étendues à de nouveaux partenaires afin de mettre en évidence des thèmes transversaux. De nouvelles techniques de collecte accroîtront le degré d'actualité des données. Les pays auront également recours aux consultations pour mieux faire accepter les enquêtes et susciter la participation volontaire. Les techniques permettant d'alléger la charge de travail s'étendront progressivement aux grandes entreprises. Mais les consultations ne seront pas réservées aux pays ; les organismes internationaux jouent un rôle de plus en plus utile car ils évaluent les opinions qui ont cours dans les différents pays et rehaussent la cohérence, la transparence et la comparabilité des collectes de données statistiques et des méthodologies utilisées.

### Encadré 3 : Consultation des PME et problèmes des utilisateurs

**Processus de consultation : conduit avec les parties prenantes des secteurs public et privé**

**Plutôt en prise avec les utilisateurs**

**Accent mis sur les caractéristiques de l'enquête**

**Accent mis sur le produit et non sur le procédé**

**Thèmes de préoccupation :**

**Collecte de données :**

**TOUS les pays à l'exception d'un seul signalent des plaintes ayant trait à la charge de travail excessive imposée par les enquêtes.**

**Les deux tiers des répondants signalent des plaintes concernant le chevauchement des collectes de données.**

**Compilation des données :**

**Faible taux de réponse**

**Préoccupations à l'égard de la qualité des données**

**Diffusion des données :**

**Insuffisance de l'information en retour fournie aux PME**

**Préoccupations liées à la disponibilité et au degré d'actualité des données**

**Répartitions par classe de taille inadéquates**

**Principaux obstacles :**

<b>Faible taux de réponse</b> <b>Taille de la population de l'enquête</b> <b>Qualité de la base de sondage</b> <b>Stratégies suivies/envisagées</b>
<b>Utilisation accrue de données administratives</b> <b>Amélioration et accroissement des métadonnées</b> <b>Inventaire des données et des sources de données disponibles sur les PME</b> <b>Répertoire des entreprises « unique »</b>

### Partie 3 : Bases de sondage utilisées pour les statistiques sur les PME

La base de sondage est un élément essentiel pour assurer une couverture adéquate de la population d'enquête, la fiabilité des données et la continuité dans le temps. Dans certains pays, la base de sondage couvre tous les secteurs et toutes les classes de taille et n'est pas spécifique aux PME.

Dans la moitié des pays qui ont répondu au questionnaire de l'OCDE, la **base de sondage est constituée à partir de plusieurs sources**, et est dans certains cas établie en fonction des secteurs ou de la classe de taille. En Australie, au Brésil (pour l'agriculture, l'électricité et la construction), en Grèce (pour la plupart des secteurs d'activité), en Espagne et aux Etats-Unis (pour l'agriculture) elle est fondée sur des **sources administratives**. La base de sondage est établie d'après des **sources statistiques** en Grèce (pour l'agriculture), en Corée, au Mexique, au Portugal, en Suisse et en Turquie (pour l'agriculture). Elle est constituée à partir de sources administratives et statistiques en Allemagne (sauf pour les secteurs 01, 02, 05 et 75), en Hongrie et en Espagne. Comme on l'a vu, l'Autriche, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Mexique, l'Espagne, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis réservent un traitement distinct à l'agriculture. Seuls l'Allemagne, l'Espagne et les Etats-Unis ont précisé que certains services ne sont pas compris dans la base de sondage principale.

En Australie, en Autriche, en Grèce, en Italie, au Mexique, en Espagne et en Suisse, la base de sondage couvre toutes les classes de taille dans tous les secteurs à l'exception de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Il convient toutefois de noter qu'en Grèce, le répertoire ne comprend pas la variable « effectif ». Le Canada exclut les entreprises sans salariés et celles dont le chiffre d'affaires assujéti à la taxe sur les produits et services n'atteint pas 30 000 CAD, tandis que la Nouvelle-Zélande exclut les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel assujéti à la taxe sur les produits et services est inférieur à 30 000 NZD, indépendamment du nombre de salariés. En Espagne, certaines entreprises sans salariés des secteurs 80, 85 et 90 sont exclues de même que les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Au Royaume-Uni, les entreprises classées dans la fourchette d'effectif 1 et certaines entreprises classées dans la fourchette d'effectif 2 ne sont pas inscrites dans les sources administratives (entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 56 000 GBP ou payant des salaires inférieurs à 4 000 GBP) ne sont pas couvertes. Le Brésil, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, la Hongrie, le Japon, la Corée, la Moldavie, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la Suède et la Turquie indiquent que toutes les classes de taille et tous les secteurs sont couverts.

La base de sondage<sup>4</sup> couvre tout un éventail d'unités dans les différents pays. Il faut toutefois préciser que des désignations différentes peuvent très bien recouvrir des contenus similaires. Par exemple, ce que le Canada appelle « emplacement » peut comprendre ce que les Etats-Unis appellent l'« unité locale », ou l'Australie l'« unité d'activité économique ».

<sup>4</sup> La question des répertoires d'entreprises est également traitée par le Groupe de pilotage Eurostat CEE-ONU/OCDE sur les registres de commerce ainsi que dans le cadre de la réunion annuelle de la Table ronde sur les registres de commerce (dont la 17<sup>e</sup> réunion s'est tenue à Rome à la fin d'octobre 2003.)

En Australie, la base de sondage couvre l'unité fiscale administrative et l'unité d'activité économique (entité qui peut communiquer des données sur la production et la main-d'œuvre pour des activités économiques similaires). Au Brésil, elle couvre l'unité locale et l'entreprise. La base de sondage couvre les établissements seulement dans certains pays situés à l'extérieur de l'Europe, soit le Canada, le Japon, la Corée et les Etats-Unis. Au Canada et aux Etats-Unis, la base de sondage couvre également les entreprises. En outre, la base de sondage couvre l'emplacement au Canada et l'unité fiscale aux Etats-Unis. Au Japon, la base de sondage couvre les établissements, définis comme des lieux uniques où sont exercées des activités économiques comme la production ou la fourniture de biens et de services.

Dans les pays de l'UE et dans les autres pays d'Europe, l'harmonisation est moins importante qu'on ne l'aurait cru. De fait, le Règlement (CEE) 696/93 relatif aux unités statistiques énumère et définit les unités pour tous les pays membres (voir paragraphe suivant). Plusieurs pays non membres utilisent le même cadre. Les entreprises sont couvertes dans la plupart des pays d'Europe, sauf en Finlande, en France, en Hongrie, en Norvège et au Portugal. Dans ces pays, c'est l'unité légale qui est couverte. L'unité légale peut différer de l'entreprise, plusieurs unités légales pouvant former une entreprise. Outre les entreprises, la base de sondage, dans les pays européens, couvre habituellement une entité locale (unité locale ou unité d'activité économique au niveau local). Elle peut exceptionnellement couvrir l'unité légale ou le groupe d'entreprises, par exemple au Danemark, en Finlande, en France, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. En Hongrie, la base de sondage couvre les unités légales : sociétés, sociétés en nom collectif et entreprises individuelles. La Suède possède la plus grande variété d'unités couvertes, soit sept, à des fins statistiques et administratives.

Le Règlement (CEE) n° 696/93 du Conseil du 15 mars 1993) relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la communauté établit une liste de huit types d'unités statistiques définies en fonction de trois critères (critères juridiques, géographiques et d'activité) :

- l'entreprise ;
- l'unité institutionnelle ;
- le groupe d'entreprises ;
- l'unité d'activité économique (UAE) ;
- l'unité de production homogène (UPH) ;
- l'unité locale ;
- l'unité d'activité économique au niveau local (UAE locale) ;
- l'unité de production homogène au niveau local (UPH locale).

Dans la classification CITI des Nations Unies, les **unités statistiques**<sup>5</sup> sont les entités sur lesquelles des informations sont recherchées et pour lesquelles les statistiques sont en définitive compilées. Ces unités peuvent à leur tour être divisées en unités d'observation et d'analyse. Les unités statistiques de la Classification internationale type par industrie (CITI) Rév. 3 comprennent :

- l'entreprise ;
- le groupe d'entreprises ;
- l'unité d'activité économique (UAE) ;

---

<sup>5</sup> La Direction des statistiques de l'OCDE mène une analyse approfondie des caractéristiques, des similarités et des différences ainsi que des effets de l'utilisation des différentes unités statistiques dans le cadre de ses statistiques structurelles sur les entreprises.



- l'unité locale ;
- l'établissement ;
- l'unité de production homogène.

Dans tous les pays qui ont répondu au questionnaire, la base de sondage sur les PME, si elle existe, est comprise dans la base utilisée pour l'ensemble des entreprises. On pourrait par conséquent supposer que les activités exclues de cette dernière le sont également de la base de sondage utilisée pour les statistiques sur les PME. Cela est généralement le cas mais quelques pays ont toutefois indiqué qu'aucune activité n'était exclue de la base de sondage sur les PME, mais que certaines activités étaient exclues de la base de sondage générale. En Finlande, la base exclut les exploitations agricoles familiales (secteurs 01, 02 et 05). Enfin, il y a lieu de s'interroger sur la fiabilité de la classification en Grèce.

La base de sondage est **administrée par l'institut statistique national** dans la plupart des pays. Au Danemark, le répertoire central des entreprises est administré par un organisme relevant du Ministère des affaires économiques et des entreprises, auquel l'institut statistique national fournit des informations complémentaires. La Grèce a précisé que le répertoire des entreprises est compilé par les autorités fiscales, administré par l'institut statistique national et régulièrement mis à jour à l'aide des résultats des enquêtes. Aux Etats-Unis, les institutions statistiques sont décentralisées. Le service national de statistiques sur l'agriculture (*National Agricultural Statistics Service*) gère une base de sondage sectorielle sur l'agriculture qui couvre les exploitations agricoles, tandis que le bureau des statistiques sur la population active (*Bureau of Labor Statistics*) gère une autre base couvrant les établissements.

Dans la plupart des pays, la base de sondage n'est pas utilisée par d'autres institutions pour mener des enquêtes. Les autres institutions qui peuvent l'utiliser sont habituellement des organismes publics ou des organismes « autorisés ». La République tchèque mentionne ainsi que la base de sondage est utilisée par des entités privées à des fins de commercialisation. La Grèce rend accessibles des segments du répertoire des entreprises à des organismes non gouvernementaux qui s'en servent pour effectuer des enquêtes et des analyses de données, dans le respect des règles de la confidentialité. En Corée, des institutions publiques et privées peuvent utiliser la base de sondage pour rassembler des données sur les PME et leurs ressources humaines et calculer des indices pour les PME. En Nouvelle-Zélande, d'autres organismes publics peuvent financer les enquêtes conduites par *Statistics New Zealand*. Fait intéressant, les résultats de ces enquêtes tombent dans le domaine public après leur publication par *Statistics New Zealand*. En Suède, la base de sondage est accessible à d'autres institutions publiques responsables des statistiques officielles et à d'autres institutions privées et publiques qui mènent des enquêtes auprès des entreprises.

L'**intervalle de mise à jour** de la base de sondage sur les PME est généralement de moins d'un an en Australie, en Autriche, en République tchèque, au Canada, au Danemark, en Finlande, en France, en Moldavie, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque et en Suède. Le Brésil, la Grèce, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Corée et l'Espagne procèdent annuellement à la mise à jour de leur base de sondage, et il en va de même au Japon pour le secteur manufacturier. En Belgique et au Japon dans les secteurs autres que le secteur manufacturier, de même qu'au Mexique, en Norvège et en Suisse, la base de sondage est mise à jour à des intervalles supérieurs à un an. Quelques pays, dont la Nouvelle-Zélande et la Turquie, mentionnent des intervalles de mise à jour différents selon la taille et la complexité des entreprises ou le secteur et l'activité.

Plusieurs pays indiquent que certains aspects de leur base de sondage sont mis à jour **en temps réel**. Tel est le cas du Danemark, du Portugal, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Au Danemark, le répertoire statistique des entreprises est mis à jour quotidiennement, les propriétaires d'unités légales étant tenus de faire des déclarations. Les retards dans les déclarations entraînent toutefois des décalages dans les mises à jour de la base de sondage. Au Portugal, certaines sources sont accessibles en temps réel (sur une

base quotidienne), et d'autres sont mises à jour annuellement. Au Royaume-Uni, les créations et les cessations sont comptabilisées quotidiennement, et la main-d'œuvre et le chiffre d'affaires le sont annuellement. Aux Etats-Unis, les mises à jour de la base sont alignées sur les cycles de mise à jour administratifs (hebdomadaires, mensuels et trimestriels). Les autres sources utilisées pour les grandes entreprises et les établissements multiples sont mises à jour annuellement. Les résultats du recensement économique quinquennal ne sont versés dans la base de sondage que tous les cinq ans.

En ce qui concerne la **démographie des entreprises**, environ la moitié des pays estiment que leur base de sondage permet parfaitement de mesurer les créations et les cessations<sup>6</sup>. Ce sont l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Hongrie, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, l'Espagne, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Il n'en demeure pas moins que la plupart des pays de ce groupe indiquent qu'il leur est difficile de suivre les changements structurels et qu'ils sont confrontés, s'agissant de la saisie des cessations, à des retards qui sont souvent imputables aux délais dans les communications avec les sources administratives.

Les créations peuvent parfois être surestimées, le changement de nom, de propriétaire ou de type d'activité d'une société pouvant être confondu avec une naissance. Au Royaume-Uni, les micro-entreprises sont exclues de la base, et il se peut par conséquent que de nombreuses créations et cessations ne soient pas prises en compte. Mais la qualité des données qui sont recueillies est considérée comme très bonne.

Certains pays indiquent que leur base de sondage permet mieux de prendre en compte les créations que les cessations. Ce sont la République tchèque, la France, la Grèce, le Mexique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Lorsque la qualité de l'information ayant trait aux cessations est plus faible, il est fait appel à d'autres sources d'information si elles sont disponibles. En Autriche, en Finlande, en Allemagne, au Japon, en Corée, en Pologne et au Portugal, les créations comme les cessations sont partiellement couvertes. En Corée, les cessations sont déduites en comparant la participation aux enquêtes sur deux années consécutives. L'absence de réponse la deuxième année est considérée comme l'indication d'une cessation d'activité. De même, en Grèce, le nouveau répertoire est comparé à celui de l'année précédente en utilisant le numéro d'identification fiscale de l'entreprise comme principale variable. Les créations d'entreprises sont donc facilement recensées mais une entreprise qui a cessé ses activités peut conserver un numéro d'identification fiscale et ne pas être considérée comme disparue. Au Brésil, en Hongrie et au Portugal, les PME qui ne signalent pas qu'elles sont en activité sont considérées comme disparues, ce qui retarde leur prise en compte.

En Autriche, les informations de source administrative sont insuffisantes pour améliorer la traçabilité des changements. En Finlande, on estime que la couverture des micro-entreprises demande à être améliorée. En Allemagne, il s'écoule une longue période avant que les créations et les cessations d'entreprises soient prises en compte dans le répertoire. La Hongrie considère que le numéro d'identification unique attribué à chaque entreprise dans le répertoire ainsi que pour les besoins des services fiscaux et de l'institut statistique simplifie la saisie des créations et des cessations. Les données administratives ne sont disponibles que pour ce qui concerne les PME de moins de cinq salariés, et l'institut statistique est par conséquent entièrement tributaire des sources administratives pour les mises à jour. Au Japon, les mises à jour sont faites d'après le recensement quinquennal des établissements et des entreprises. Le recensement économique effectué au Mexique est également quinquennal, ce qui fait que les cessations d'entreprises ne sont guère prises en compte. En République slovaque, il est difficile d'identifier le motif de la création ou de la cessation. Les fusions, les reprises, les scissions, les défaillances, les changements de statut juridique ou les créations et les cessations réelles sont enregistrées

---

<sup>6</sup> Dans le cadre de la collecte de données statistiques structurelles sur les entreprises d'Eurostat (et de la Direction des statistiques de l'OCDE), cet aspect démographique est considéré comme un élément fondamental et sera donc inclus régulièrement dans les collectes de données.

indifféremment. Tel est également le cas au Portugal, où le répertoire des entreprises ne comptabilise pas les modifications ayant trait à la participation, non plus que les fusions ou les démantèlements. Aux Pays-Bas, les unités ne font pas de déclaration de cessation d'activité. Au Portugal, l'institut statistique national n'a plus accès aux informations fiscales sur les entreprises individuelles depuis 1999. Il n'est donc pas possible de mettre à jour l'information figurant dans le répertoire des entreprises en ce qui a trait à cette catégorie d'entreprises, ni d'en comptabiliser la création. La classification économique des entreprises figurant dans les documents administratifs demande encore à être améliorée.

Dans plus de la moitié des pays ayant répondu au questionnaire, la **qualité** de la base de sondage est considérée comme entièrement appropriée. Dans ceux où tel n'est pas le cas, on a recensé différents domaines prioritaires dans lesquels des efforts seront déployés. Ces efforts porteront sur la couverture, la classification, la traçabilité et le degré d'actualité des données. Certains pays souhaitent accroître la couverture des petites entreprises, inclure de l'information sur l'effectif ou améliorer l'information de contact contenue dans la base de sondage. D'autres envisagent d'améliorer le classement des entreprises par industrie et d'identifier les évolutions de l'activité économique.

La possibilité de prendre en compte les évolutions en attribuant un **code d'identification unique** à l'unité locale/l'établissement permettrait de mieux saisir l'activité et la cessation d'activité. De même, l'établissement de relations entre les unités légales des groupes d'entreprises et de sociétés permettrait l'identification des évolutions ayant trait à la taille, à la participation et à l'emplacement pour les unités engagées dans des fusions ou des scissions. En ce qui concerne le degré d'actualité des données, des mises à jour plus fréquentes du répertoire des entreprises permettraient de prendre plus rapidement en compte les cessations.

Le Japon estime que le recours aux sources administratives constitue un moyen d'améliorer la précision de la base de sondage. La base de sondage qui sert aux statistiques sur les établissements et les entreprises devrait fournir la liste de la population à compter de 2004, et l'information qu'elle permettra de répercuter contribuera à accroître l'exactitude du recensement des établissements et des entreprises. Enfin, la Corée a l'intention de constituer une base de sondage.

#### Encadré 4 : Répertoires d'entreprises utilisés pour les statistiques structurelles sur les entreprises

- Les différents intervalles entre les mises à jour empêchent une couverture exhaustive.
- Un répertoire spécifique aux PME constitue l'exception.
- Les problèmes de confidentialité limitent la disponibilité des données pour d'autres utilisateurs/producteurs.
- De l'avis général, la qualité et la couverture des données démographiques concernant notamment les cessations sont préoccupantes.
- Des difficultés ont été signalées quant à l'affectation des activités aux industries.
- La qualité du répertoire des entreprises est en général considérée comme satisfaisante, bien que de nombreux pays prévoient d'apporter des améliorations en ce qui concerne les PME, les changements d'activité, le statut juridique, etc.

#### Partie 4 : Stratégies en matière de collecte et de compilation de données

Dans la plupart des pays qui ont répondu au questionnaire, l'institut **statistique national est entièrement responsable** de la collecte des statistiques officielles. Tel est le cas en République tchèque, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Mexique, en Moldavie, au Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en République slovaque, en Suisse et en Turquie. L'institut statistique national est partiellement responsable des statistiques officielles en Australie, en Autriche, au Brésil, au Canada, en France, au Japon, en Corée, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni. L'Allemagne et les États-Unis sont

les seuls pays de l'échantillon où l'institut statistique national n'est pas responsable des statistiques officielles sur les PME.

Les autres institutions qui collectent des données sur les PME le font généralement sans mandat de l'institut statistique national. Les ministères, les organismes intergouvernementaux ou les instituts de recherche responsables des PME procèdent également de façon ponctuelle ou systématique à des exercices de collecte. Ils procèdent ensuite à la compilation, à l'analyse ou à la publication des données. L'institut statistique national est souvent associé à la collecte à titre consultatif, soit pour la conception ou la révision des questionnaires, soit pour la fourniture de la base. Il peut également coordonner l'échantillonnage ou recevoir et traiter les données collectées par d'autres organismes afin de les réunir avec des données provenant d'autres sources et de conduire de nouvelles analyses. Dans d'autres cas, ces institutions peuvent parrainer la compilation annuelle des données effectuée par l'institut statistique national.

Presque tous les pays **traitent différemment les statistiques de base et les statistiques spécifiques**. Tel n'est toutefois pas le cas de la République tchèque, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande (où les statistiques sur les PME ne sont pas compilées séparément), de la Norvège, du Portugal et des Etats-Unis. La République tchèque collecte annuellement des données sur toutes les variables au moyen d'un questionnaire détaillé. Au Mexique, les variables sont collectées dans le cadre d'un recensement quinquennal. La Norvège utilise les données statistiques et administratives de la base de statistiques structurelles sur les entreprises. Au Portugal, deux enquêtes conduites par Eurostat fournissent la plupart des variables statistiques sur les entreprises. Des améliorations ont été apportées aux statistiques structurelles régies par le Règlement n° 58/97 du Conseil, qui définit le contenu de l'ensemble de données qui doivent être produits. Ce règlement ne donne toutefois aucune spécification sur les variables concernant les PME. Les statistiques sur les entreprises réalisées aux Etats-Unis ne présentent que des variables de base. Elles proviennent du répertoire des entreprises du *Census Bureau*, qui intègre des données administratives, des données d'enquête et des données provenant de recensements économiques.

De nombreux pays indiquent qu'ils souhaitent réduire au minimum les enquêtes par sondage. Certains pays ont mis au point des outils destinés à contrôler la charge de réponse. La stratégie suivie consiste à collecter des variables de base en intégrant des données collectées au moyen de recensements et d'enquêtes par sondage et des données administratives. Lorsqu'elles ne sont pas collectées en même temps que les variables de base, les variables spécifiques sont ajoutées aux données recueillies dans le cadre d'autres exercices de collecte et par le biais d'enquêtes ponctuelles spécifiques. Cette pratique s'applique en général à toutes les entreprises. Les variables pour les micro-entreprises sont parfois obtenues par estimation ou par le biais d'enquêtes par sondage. Certains pays compilent des données diachroniques dans le but d'obtenir des variables par estimation. Certains pays envisagent d'avoir recours à des accords de partage des coûts pour ce qui concerne les variables spécifiques collectées sur demande ou ponctuellement.

Au Japon, les statistiques sur les PME réalisées par d'autres organismes gouvernementaux sont retraitées par l'institut statistique national pour obtenir des statistiques de base. Des variables spécifiques sont collectées au moyen d'enquêtes par sondage annuelles sur des sujets définis par le Livre blanc sur les PME.

En Moldavie, l'activité des PME est analysée trimestriellement d'après des bilans exhaustifs pour toutes les unités légales qui en ont présenté un. Les résultats de l'analyse de l'activité des PME sont officiellement présentés tous les trois mois au gouvernement et au Parlement. Le Ministère de la statistique de la Moldavie prévoit la réalisation d'une enquête par sondage annuelle auprès des unités déclarantes de moins de 20 salariés et d'enquêtes statistiques détaillées auprès des unités déclarantes de 20 salariés et plus. L'enquête structurelle annuelle sur l'activité des petites entreprises (moins de 50 salariés) de la République de Moldavie est une composante des enquêtes structurelles menées par le Ministère de la statistique et de la sociologie. Les enquêtes portent sur des variables de base permettant d'évaluer les

tendances de la production, de l'emploi et des salaires. Selon les résultats obtenus, il est possible d'évaluer l'apport des PME aux résultats économiques globaux du pays.

En République slovaque, l'institut statistique mène des enquêtes par sondage mensuelles, trimestrielles et annuelles auprès des unités déclarantes comptant 19 salariés ou moins et des enquêtes statistiques détaillées auprès des unités déclarantes de 20 salariés et plus. Les enquêtes mensuelles s'attachent aux variables de base permettant l'évaluation des tendances de la production, de l'emploi et des salaires. Les enquêtes trimestrielles portent sur la création et la répartition des facteurs de production, la gestion financière, l'emploi et les activités sectorielles. Les résultats servent à l'évaluation à court terme des indicateurs macroéconomiques du développement dans les comptes nationaux. Les enquêtes statistiques annuelles collectent le même type d'information que les enquêtes trimestrielles. Les enquêtes annuelles comportent des variables spécifiques concernant le développement sectoriel (agriculture, sylviculture, industrie, construction, transport, commerce, hébergement, etc.) ainsi que des variables intersectorielles ayant trait par exemple à l'évaluation du niveau d'informatisation des entreprises (nombre d'ordinateurs personnels, dépenses d'ordinateurs personnels, nombre de salariés utilisant un ordinateur personnel, etc.), capacités de transport des entreprises (nombre de véhicules, transport de produits et de personnes, consommation de carburant, etc.). Selon les résultats obtenus, l'institut statistique évalue la contribution des PME aux résultats économiques globaux du pays.

**Les obstacles** à la collecte de données sur les PME sont de nature très diverse : faibles taux de réponse ; limites liées à la charge de réponse ; degré d'actualité des réponses ; piètre qualité du cadre d'échantillonnage ; cadre législatif, lorsqu'il limite les variables qui peuvent être collectées ; petite taille de l'échantillon ; acceptation des personnes interrogées ; disponibilité véritable des variables et leur niveau de détail. **Le faible taux de réponse et la taille de la population de PME sont les obstacles les plus souvent cités.** Les obstacles qui sont le moins évoqués sont la qualité de la base de sondage, le recours insuffisant aux instruments de collecte de données, le volume des données collectées et compilées et le faible degré de couverture des micro-entreprises. L'insuffisance des ressources consacrées aux enquêtes a également été mentionnée.

L'Australie, la Belgique, la République tchèque, la Finlande, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Royaume-Uni font meilleur usage des données administratives en réalisant dans certains cas une collecte de données commune et en établissant des définitions statistiques et administratives uniques. En Australie, l'enquête auprès des ménages a été étendue et on a recours à un **entrepôt de données** pour stocker les données administratives provenant de l'administration fiscale. L'entrepôt de données permet d'améliorer la mise en relation et le partage des données. En Belgique, l'usage amélioré des sources administratives a permis de réduire de 50 à 70 pour cent le nombre de questions. En Finlande, les tailles des échantillons ont été réduites. La Finlande, le Japon, la Moldavie et la République slovaque ont amélioré leurs outils de communication avec les personnes interrogées en concevant des questionnaires électroniques simplifiés et en fournissant des informations plus précises sur l'utilisation des données. Dans certains pays, les personnes qui n'ont pas répondu aux enquêtes statistiques sont interrogées. La Hongrie estime que le fait de communiquer les statistiques nationales sur les PME aux organisations internationales et régionales constitue une amélioration. Le Portugal a amélioré la méthodologie de l'enquête structurelle sur les entreprises et l'utilisation de l'estimation des données. En Espagne, la coordination de l'échantillon a allégé la charge de réponse. En Suède, les questionnaires sur les données économiques ont été adaptés aux systèmes comptables des entreprises. Au Royaume-Uni, des modifications méthodologiques ont favorisé la réduction de la charge de travail. Aux Etats-Unis, toutes les entreprises peuvent désormais participer par voie électronique au recensement économique. En outre, dans le cadre d'un projet pilote à l'intention des micro-entreprises constituées d'un seul établissement, le recensement des entreprises de gros et l'enquête annuelle sur le commerce ont été consolidés pour éviter le chevauchement des données collectées.

En Australie, les projets de développement futurs comprennent notamment l'intégration de données concernant les unités dans l'entrepôt de données. Il est également envisagé de mettre au point une base de données diachroniques sur les entreprises. L'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Moldavie, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la République slovaque, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni entendent également mieux tirer parti des données administratives. La République tchèque étudie des moyens d'alléger la charge de travail des personnes interrogées. La France intégrera les relations entre les sociétés afin de délimiter les véritables PME. La Corée prévoit de rendre obligatoire l'enregistrement des bilans des PME. Les Pays-Bas ont l'intention d'étoffer le répertoire des entreprises et de croiser les données. Au Portugal, en Espagne, en Suède, en Turquie et aux Etats-Unis, il est envisagé d'améliorer les instruments de collecte des données. Le Portugal prévoit d'utiliser des procédures d'estimation pour les petites entreprises. La Suède introduira des tailles limites d'échantillons dans les modèles. La Suisse envisage d'effectuer plusieurs enquêtes et de procéder aux collectes de données en ayant recours à l'Internet. Le Royaume-Uni envisage enfin de croiser des données.

#### **Encadré 5 : Stratégies en matière de collecte et de compilation**

- **Dans la plupart des pays, l'institut statistique national est entièrement responsable de la collecte des données.**
- **Dans les autres pays, l'institut statistique national joue un rôle important de coordination (exception faite de l'Allemagne, dont l'institut statistique a externalisé la collecte de données sur les PME).**
- **Dans la plupart des pays, les statistiques de base et les variables spécifiques sont distinctes. En règle générale, un échantillon réduit sert à la collecte des données de base alors que c'est l'inverse pour les enquêtes thématiques, souvent volontaires.**
- **Le caractère « détaillé » des enquêtes augmente avec la taille de l'unité déclarante (salariés : nombre de personnes ou EPT).**
- **La combinaison de sources (par exemple, des sources administratives) est courante. L'Australie a mentionné que son entrepôt de données en était au stade du prototype et qu'elle projetait de mettre au point une base de données diachroniques sur les entreprises.**
- **Les obstacles les plus répandus sont le faible taux de réponse, la taille considérable de la population de PME et la mauvaise qualité.**

#### **Partie 5 : Croisement de données sur les PME et de données de source administrative**

En Australie, en Belgique, au Canada, en Finlande, en Allemagne, en Hongrie, en Italie, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et en Suède, l'institut statistique national a dans la pratique entièrement accès aux données administratives individuelles sur les PME. En Autriche, en France, en Grèce, aux Pays-Bas et en Pologne, l'institut statistique national a accès aux données individuelles sur les PME, mais exerce rarement ce droit dans la pratique.

Au Brésil, en République tchèque, en Moldavie, au Portugal, en République slovaque, en Espagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, l'institut statistique national ne dispose que d'un accès partiel aux données administratives individuelles identifiables. Au Japon, en Corée, au Mexique, en Suisse et en Turquie, l'institut statistique national n'a aucunement accès à ces données.

Lorsque l'accès aux sources de données administratives ou autres est partiel, c'est la non-concordance des définitions données aux variables qui est habituellement considérée comme constituant un obstacle majeur à l'utilisation des données administratives. Les autres obstacles mentionnés sont le fait qu'il y ait différentes unités d'observation, la classification et l'absence de numéro d'identification unique. Il arrive que des problèmes techniques empêchent l'accès aux sources administratives. Les pays ont en général cité les principales sources de données qu'ils souhaiteraient consulter.

L'absence de numéro d'identification unique, la non-concordance des définitions et le degré d'actualité des données sont mentionnés comme faisant obstacle à l'utilisation des données administratives. L'Autriche figure parmi les pays qui ont recours aux sources de données administratives et fiscales. Cela a été rendu possible grâce à la concordance des unités inscrites au répertoire des entreprises et dans ceux de la sécurité sociale et du service des impôts.

Les sources de données administratives ont un rôle direct et prépondérant dans les pays et les domaines d'activité où la substitution de données et l'élargissement des échantillons sont pratiqués. Tel est le cas en Australie, au Danemark, en France, en Suède, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis pour les variables de base de toutes les activités, en Finlande pour les variables de base et certaines variables spécifiques de toutes les activités, en Hongrie pour les PME de moins de cinq salariés, de même qu'en Moldavie, aux Pays-Bas (sauf pour l'agriculture) et en Norvège pour toutes les variables de l'ensemble des secteurs.

En Australie, les sources de données administratives jouent un rôle direct mais limité dans l'imputation des non-réponses et l'élargissement des données. L'Autriche et l'Italie utilisent des sources administratives pour les variables de base de tous les secteurs sauf l'agriculture, le Canada pour les variables de base de tous les secteurs, la Finlande pour certaines variables spécifiques de toutes les activités, et la Suède pour les variables spécifiques de toutes les activités. Au Portugal, les données administratives servent à l'estimation des variables de base de toutes les activités.

Les données administratives servent au **contrôle de la qualité** des variables de base de tous les secteurs en Autriche et en République tchèque, de certaines variables spécifiques en Finlande, des variables de base de certains secteurs en Grèce et des données sur les PME de cinq à 249 salariés en Hongrie. En Australie, les données administratives sont confrontées aux autres données pour rehausser la qualité. En Belgique, les sources administratives servent à l'estimation des chiffres relatifs aux entreprises. En République slovaque, les données administratives servent seulement à mettre à jour l'état d'activité des unités.

**Encadré 6 : Accès aux données administratives sur les PME et croisement de ces données avec d'autres données**

- L'accès des instituts statistiques nationaux aux données administratives sur les PME diffère selon les pays. Il peut être complet, partiel ou interdit :
- Bien que les deux tiers environ des pays interrogés indiquent que l'institut statistique national dispose d'un accès complet à ces données, la moitié a fait état de problèmes d'utilisation ou d'une expérience limitée dans la pratique.
- Cinq pays ont mentionné qu'ils n'autorisaient qu'un accès partiel à ces données.
- Le Japon et la Suisse ont indiqué que l'institut statistique national n'avait pas accès à ces données.
- Le non-exercice du droit d'accès aux données s'explique principalement par le fait que les unités de base sont différentes et que les répertoires et les données administratives ne correspondent pas.
- De même, les principaux obstacles à une meilleure utilisation des données disponibles provenant des deux sources distinctes sont :
- La non-concordance des définitions des variables
- L'absence de numéro d'identification commun
- Les différences de classifications et de seuils

## **Partie 6 : Stratégies de diffusion des statistiques sur les PME**

Dans de nombreux cas, les PME n'utilisent pas directement les statistiques officielles sur les entreprises mais ont habituellement recours à des indicateurs macroéconomiques pour définir leurs plans à court terme. Les PME préfèrent parfois utiliser des rapports ou des études de consultants plutôt que de se référer directement aux produits mis à leur disposition par l'institut statistique national. Il arrive qu'elles ignorent l'existence de ces statistiques ou ne savent pas comment se les procurer. Par conséquent, elles considèrent souvent comme une contrainte les enquêtes statistiques et ne voient pas l'avantage qu'il y a à y participer.

Il importe par conséquent de diffuser à grande échelle les données sur les PME afin de répondre aux besoins des utilisateurs. La rapidité et la rentabilité sont des critères qui doivent être pris en compte. Les différents pays publient habituellement les données chaque année. Les pratiques tarifaires varient largement et les données peuvent être gratuites ou payantes.

Les supports de diffusion sont conçus entièrement par l'institut statistique national dans tous les pays de l'échantillon sauf la France, la Corée, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, et, en partie, les Pays-Bas. En Autriche, les statistiques sur les PME figurent dans d'autres publications. Le délai de publication est le même pour les variables de base et les variables spécifiques. Dans la plupart des cas, il s'écoule de 12 à 18 mois avant que soient publiées les données sur les PME ; quelques pays publient des données pour des années de référence remontant à plus de 18 mois ou suivant une périodicité plus courte.

Peu de pays déclarent n'avoir pas d'intérêt spécifique pour les statistiques sur les PME. L'intérêt et les besoins des utilisateurs sont très diversifiés et les instituts statistiques nationaux ont adopté des stratégies très différentes pour y répondre. L'Australie a mené une enquête auprès des ménages pour réunir des données démographiques et structurelles, par exemple sur les entreprises à domicile. L'Autriche, la République slovaque, la Suède, la Suisse, la Turquie et les Etats-Unis compilent des produits spécifiques sur demande. Le Canada et la Nouvelle-Zélande administrent un programme spécifique de collecte de données sur les aspects financiers. En France, le service de la statistique responsable de la diffusion est intégré au ministère qui détermine les orientations en matière de PME. Le Portugal considère également que les résultats de l'enquête structurelle sur les entreprises constituent un élément crucial qui permet la diffusion généralisée des données sur les PME. La Suisse a l'intention d'améliorer les statistiques structurelles sur les entreprises afin de mieux définir les ventilations par classes de taille. Le Royaume-Uni a lancé un programme destiné à répondre à la demande de statistiques sur les PME (*Urban Renewal Programme*).

**L'intérêt pour les statistiques sur les PME ou la demande de ce type de statistiques**, parmi d'autres, ont mené l'Australie et le Japon à envisager la création de bases de données diachroniques spécifiques. L'Australie devrait disposer d'un prototype de base de données diachroniques à l'automne 2004 et d'une base de données sur la production en 2006. L'Italie a l'intention de créer un entrepôt de données structurelles. Les Pays-Bas ont l'intention de définir une approche particulière pour leur base de données sur la production. La Nouvelle-Zélande a adopté une approche différente, dans la mesure où plusieurs organismes publics ont parrainé une enquête unique à l'échelle du pays sur différents aspects de l'activité des entreprises. La pratique de la récupération des coûts semble admise dans ces cas.

Une grande partie de la demande de statistiques sur les PME concerne des aspects comme l'emploi et le financement. A cet égard, le croisement des données et l'éventuelle intégration des variables démographiques au cadre d'enquête détaillé des statistiques structurelles sur les entreprises pourraient présenter un grand intérêt.



### Encadré 7 : Diffusion et demande de données sur les PME

- Le mode de diffusion des données sur les PME paraît similaire à celui des autres statistiques.
- Les données sur les PME sont souvent diffusées de 12 à 18 mois après la période de référence.
- Les pratiques tarifaires varient, les données pouvant être payantes ou rémunérées selon le principe de la récupération des coûts.
- En général, les statistiques sur les PME suscitent de l'intérêt mais il existe très peu de produits ou de bases de données spécifiques pour répondre aux besoins des PME.
- Les statistiques sur les PME sont considérées comme une dimension additionnelle des statistiques structurelles sur les entreprises.
- Les variables démographiques (dynamiques) devraient être intégrées aux variables structurelles (statiques).
- Il faut relier les systèmes de données concernant notamment la démographie, l'emploi et le financement.

### Conclusions

Cette synthèse détaillée a permis de dresser un bilan des plus utiles pour le suivi, la réflexion et la consultation qui seront menés en vue de l'élaboration d'une stratégie destinée à améliorer la base d'information sur les PME. Un bon point de départ serait d'élaborer une **définition cible des PME**, qui serait communément acceptée et qui respecterait les différentes pratiques et perceptions nationales, mais permettrait de procéder à de nouvelles agrégations en fonction de classes de taille communes, d'améliorer la comparabilité des enquêtes et des secteurs et de recommander une sélection de variables ainsi que leur définition. L'OCDE pourrait à cet égard jouer un rôle de relais.

Les réponses au questionnaire ont montré que **les instituts statistiques nationaux ont en général adopté une approche axée sur les utilisateurs** en consultant les parties prenantes des secteurs public et privé au sujet de la conception de leur enquête. Les principaux **thèmes de préoccupation** concernaient la **charge de réponse** excessive, le possible **chevauchement des collectes de données**, le taux de réponse généralement faible et, dans certains cas, la **qualité douteuse des données**. L'**insuffisance de l'information en retour renvoyée aux PME** et l'**accessibilité et la ventilation parfois inadéquates des données** ont été mentionnées. Le faible taux de réponse, qui est évidemment associé à la taille même de la population de l'enquête, figure parmi les **principaux obstacles cités**. Les **stratégies** qui permettraient de redresser la situation sont l'**utilisation accrue de données administratives**, une **intégration plus étroite des répertoires** et la constitution d'**inventaires et de documentation détaillés**.

Bien que la qualité des répertoires des entreprises soit en général considérée comme appropriée, il existe certains motifs de préoccupation concernant l'insuffisance de la couverture, la confidentialité et les difficultés de ventilation des activités et des industries. La difficulté qu'il y a à **mesurer les entrées et les sorties** est souvent mentionnée comme constituant un **obstacle** au suivi des changements.

De nombreux pays soulignent le **rôle important de l'institut statistique national** dans la coordination des enquêtes. Ce rôle se trouverait étoffé dans le cadre d'un **processus** visant à favoriser la combinaison des sources et à éliminer les chevauchements dans la collecte des données. Les concepts de « système d'information » et de « entrepôt de données » méritent une réflexion et un suivi plus poussés.

De nombreux instituts statistiques nationaux indiquent que même s'ils ont accès aux données administratives, ils ne peuvent les utiliser que de façon restreinte parce que les définitions de base, les classifications et les seuils ne concordent pas et qu'il n'y a pas de numéro d'identification commun.

Les collectes de données sur les PME ne semblent pas présenter de caractéristiques sensiblement différentes de celles des autres types de collectes. Les données sur les PME sont en général considérées comme un complément des statistiques structurelles sur les entreprises. Certains pays ont souligné la nécessité d'intégrer la dimension dynamique (la démographie) à la dimension plus statique (structurelle). Les pays souhaitent clairement pouvoir croiser les systèmes statistiques, en particulier ceux qui contiennent des données sur l'emploi et le financement.

## ANNEXE 1: SYNTHÈSE DES RÉPONSES

Tableau 1. Liste des pays ayant répondu :

1. Australie
2. Autriche
3. Belgique
4. Brésil
5. Canada
6. République tchèque
7. Danemark
8. Finlande
9. France
10. Allemagne
11. Grèce
12. Hongrie
13. Italie
14. Japon
15. Corée
16. Mexique
17. Moldavie
18. Pays-Bas
19. Nouvelle-Zélande
20. Norvège
21. Pologne
22. Portugal
23. République slovaque
24. Espagne
25. Suède
26. Suisse
27. Turquie
28. Royaume-Uni
29. États-Unis

Tableau 2. Qui consulte ?

PAYS	Consultations	Suite donnée aux consultations :		
		Mesures contraignantes	Recommandations	Aucune suite officielle
Australie	Oui		X	
Autriche	Oui		X	
Belgique	Oui		X	
Brésil	Non			
Canada	Oui		X	
République tchèque	Oui		X	
Danemark	Oui		X	
Finlande	Oui	X	X	
France	Oui		X	
Allemagne	Oui		X	
Grèce	Non			
Hongrie	Oui	X		
Italie	Oui		X	
Japon	Oui		X	X
Corée	Oui	X		
Mexique	Non			
Moldavie	Oui	X	X	
Pays-Bas	Oui	X	X	
Nouvelle-Zélande	Oui		X	
Norvège	Non			
Pologne	Oui	X	X	
Portugal	Non			
République slovaque	Oui	X		
Espagne	Oui		X	X
Suède	Oui		X	X
Suisse	Oui		X	
Turquie	Oui	X	X	
Royaume-Uni	Oui		X	
Etats-Unis	Oui		X	
Décompte	<b>24 Oui – 5 Non</b>	8	21	3

Tableau 3. Qui est consulté ?

PAYS	Utilisateurs de données (ministères, instituts de recherche, établissements d'enseignement, etc.)	Autres fournisseurs de données (institutions publiques ou privées, instituts de recherche, etc.)	Groupements d'entreprises	Syndicats	Autres groupes intéressés
Australie	X	X	X	X	X
Autriche	X	X	X	X	
Belgique	X	X			
Canada	X	X	X		
République tchèque	X	X	X		
Danemark	X		X	X	
Finlande			X		
France	X	X	X	X	X
Allemagne	X	X	X	X	
Hongrie	X		X		
Italie	X		X		X
Japon	X		X		
Corée	X	X			
Moldavie	X				
Pays-Bas	X	X	X	X	X
Nouvelle- Zélande	X		X		
Pologne	X	X	X	X	X
République slovaque	X				
Espagne	X	X	X	X	régions
Suède	X	X	X		
Suisse	X	X	X	X	régions
Turquie	X		X	X	X
Royaume-Uni	X		X		
Etats-Unis	X	X	X		X
Décompte	<b>23</b>	14	<b>20</b>	10	9

Tableau 4. Rôle des consultations

PAYS	Délimiter le domaine de l'enquête (l'échantillon)	Définir le champ de l'enquête (secteur, variables, etc.)	Convenir des définitions des variables	Approuver les techniques de collecte des données	Approuver les méthodes de traitement des données	Définir le produit final (publication, base de données, etc.)	Promouvoir l'enquête dans le but d'accroître le taux de réponse	Autres
Australie	X	X	X				X	Utiliser et mettre en application (pouvoirs publics) les données et définir le résultat obtenu
Autriche	X	X	X			X		
Belgique				X				
Bésil								
Canada		X	X				X	
République tchèque	X	X	X			X	X	
Danemark		X						
Finlande	X	X	X	X			X	
France	X	X	X	X			X	
Allemagne	X	X	X			X	X	
Grèce								
Hongrie								
Italie			X				X	
Japon								Assurer la coordination globale (office statistique) des éléments de l'enquête ou d'autres aspects de l'enquête (spécialistes et entreprises)
Corée						X		
Mexique								
Moldavie	X	X				X		
Pays-Bas								Définir les objectifs et les priorités
Nouvelle-Zélande	X	X	X				X	
Norvège								
Pologne	X	X	X			X		
Portugal								
République slovaque	X	X				X		
Espagne	X	X						
Suède	X	X	X	X		X	X	Evaluer les effets de la charge de réponse

COM/STD/NAES/DSTI/PME(2004)1/FINAL

PAYS	Délimiter le domaine de l'enquête (l'échantillon)	Définir le champ de l'enquête (secteur, variables, etc.)	Convenir des définitions des variables	Approuver les techniques de collecte des données	Approuver les méthodes de traitement des données	Définir le produit final (publication, base de données, etc.)	Promouvoir l'enquête dans le but d'accroître le taux de réponse	Autres
Suisse								
Turquie	X		X				X	
Royaume-Uni							X	
Etats-Unis			X	X		X		Déterminer si les variables qui doivent être collectées sont disponibles dans les archives habituellement conservés par les entreprises. Vérifier l'efficacité des instruments de collecte.
Décompte	12	15	13	5	0	9	11	

Tableau 5. Thèmes de préoccupation relatifs à la collecte des données

PAYS	Charge de travail excessive imposée aux entreprises interrogées	Difficultés liées à l'interprétation des définitions statistiques	Double emploi avec d'autres collectes de données statistiques ou administratives	Efficacité limitée des instruments de collecte des données (questionnaires papier ou électroniques, etc.)	Difficultés liées à la diffusion de données confidentielles	Autres thèmes de préoccupation
Australie	X					Difficulté à répondre aux besoins concurrents de tous les utilisateurs, compte tenu de la charge de travail pesant sur les personnes interrogées.
Autriche	X	X	X		X	
Belgique	X					
Bésil	X	X	X			Le nombre de PME est élevé, soit environ 4 millions, mais elles sont faiblement couvertes par les enquêtes par sondage. Ces enquêtes rendent compte de l'emploi mais non du revenu total, de la valeur ajoutée totale et d'autres variables.
Canada	X		X			
République tchèque	X	X	X			
Danemark	X	X				
Finlande	X	X	X		X	
France	X		X			Les difficultés sont généralement liées au vocabulaire utilisé dans les questionnaires et non spécifiquement aux définitions statistiques.
Allemagne	X		X			
Grèce	X		X			Augmentation des frais administratifs
Hongrie	X	X				
Italie	X		X			
Japon	X					
Corée			X		X	
Mexique	X				X	
Moldavie	X		X		X	
Pays-Bas	X		X		X	
Nouvelle-Zélande	X		X			
Norvège	X		X			
Pologne	X	X		X		
Portugal	X	X	X	X		
République slovaque	X				X	
Espagne	X		X			
Suède	X		X			



COM/STD/NAES/DSTI/PME(2004)1/FINAL

PAYS	Charge de travail excessive imposée aux entreprises interrogées	Difficultés liées à l'interprétation des définitions statistiques	Double emploi avec d'autres collectes de données statistiques ou administratives	Efficacité limitée des instruments de collecte des données (questionnaires papier ou électroniques, etc.)	Difficultés liées à la diffusion de données confidentielles	Autres thèmes de préoccupation
Suisse	X		X	X	X	L'utilité des enquêtes est mise en doute. Il est difficile de répondre aux questionnaires.
Turquie	X	X		X		
Royaume-Uni	X		X			
États-Unis	X		X			Il est difficile de fournir les variables demandées. Il est difficile de communiquer les données correspondant aux unités statistiques spécifiées.
Décompte	28	9	20	4	8	

Tableau 6. Thèmes de préoccupation relatifs à la compilation des données

PAYS	Volume des données collectées	Faible taux de réponse	Qualité des données collectées	Volume des données compilées	Autres thèmes de préoccupation
Australie	X				
Autriche		X	X	X	
Bésil			X		
Canada		X			
République tchèque		X	X		
Danemark					
Finlande	X				
France					
Allemagne			X		
Grèce	X	X	X		Les données sont collectées au moyen d'entrevues et leur cohérence et leur exactitude sont contrôlées individuellement.
Hongrie	X	X	X	X	
Italie		X	X		
Japon		X			
Corée	X				
Mexique					
Moldavie			X		Manque de PC et de logiciels
Pays-Bas		X			
Nouvelle-Zélande					
Norvège					
Pologne		X	X		
Portugal					Les règles comptables auxquelles sont soumises les PME ne permettent pas d'obtenir suffisamment d'informations sur des variables statistiques comme la valeur ajoutée ou l'investissement, ce qui nécessite la mise en place de procédures d'estimation.
République slovaque		X	X		
Espagne					
Suède		X			Il y a des problèmes de qualité de la classification par activité économique pour les entreprises de 10 salariés.
Suisse	X			X	
Turquie		X			
Royaume-Uni			X		
Etats-Unis					
Décompte	6	12	11	3	

Tableau 7. Thèmes de préoccupation relatifs à la diffusion des données

PAYS	Peu d'information en retour donnée aux PME	Diffusion et disponibilité des résultats limitées	Difficulté à interpréter les données confidentielles	Degré d'actualité des données	Difficulté à interpréter les variables diffusées	Couverture insuffisante de l'activité	Ventilation géographique insuffisante	Moyens de diffusion inadéquats	Ventilation par classes de taille	Autres thèmes de préoccupation
Australie		X					X		X	L'adoption du répertoire australien des entreprises permet une plus grande utilisation des données administratives et la constitution d'échantillons plus petits. Utilisation accrue de données administratives pour l'imputation et la substitution de données.
Autriche			X	X						
Belgique						X				
Brésil										
Canada	X			X		X	X		X	Numéros d'identification différents (EPA, PALE, DE et IDE)
République tchèque	X		X	X					X	
Danemark										
Finlande	X									
France					X					
Allemagne				X			X		X	
Grèce	X			X						
Hongrie	X			X						Production de données sur les PME comptant de un à quatre salariés
Italie	X	X					X			La désagrégation par activité économique, par classe de taille et par région est insuffisante pour des raisons de confidentialité et de qualité des données.
Japon				X						
Corée										
Mexique			X							
Moldavie	X	X		X						
Pays-Bas				X			X			Désagrégation par activité économique insuffisante
Nouvelle-Zélande	X			X			X		X	

PAYS	Peu d'information en retour donnée aux PME	Diffusion et disponibilité des résultats limitées	Difficulté à interpréter les données confidentielles	Degré d'actualité des données	Difficulté à interpréter les variables diffusées	Couverture insuffisante de l'activité	Ventilation géographique insuffisante	Moyens de diffusion inadéquats	Ventilation par classes de taille	Autres thèmes de préoccupation
Norvège										
Pologne	X	X				X		X	X	
Portugal	X									
République slovaque	X	X								
Espagne										
Suède				X			X		X	Les enquêtes par sondage posent problème en raison d'une désagrégation trop détaillée par taille ou par activité économique.
Suisse	X	X		X		X				
Turquie	X			X				X		
Royaume-Uni				X		X	X	X		
Etats-Unis				X						
Décompte	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	

Tableau 8. Obstacles spécifiques à la collecte de données sur les PME

PAYS	Faible taux de réponse	Taille de la population des PME	Utilisation restreinte des moyens de collecte de données	Volume de données collectées	Volume de données compilées	Autres obstacles
Australie		X	X	X	X	Petite taille de l'échantillon, prise en compte de la charge de travail imposée aux fournisseurs, disponibilité des données, absence, dans de nombreuses enquêtes auprès des entreprises, de prise en compte des entreprises sans salariés, absence d'enquête portant spécifiquement sur les PME
Autriche	X		X	X	X	Faible taux de réponse au niveau des unités et de certains points
Brésil						
Canada						Les données ne concernent pas spécifiquement les PME. La taille des échantillons est restreinte, ce qui amoindrit la qualité des données. Il n'y a pas suffisamment d'indicateurs de la taille des entreprises en ce qui a trait aux données sur l'apport de financement.
République tchèque	X					Les données ne concernent pas spécifiquement les PME.
Danemark						Les données ne portent pas spécifiquement sur les PME. Comme nous utilisons principalement les répertoire, le principal obstacle consiste à identifier les entreprises ayant cessé leurs activités et à les supprimer avant d'envoyer le questionnaire.
Finlande	X	X				Grande taille de l'échantillon
France						Les données ne portent pas spécifiquement sur les PME.
Allemagne						
Grèce	X	X				Les données demandées aux PME sont nombreuses et diversifiées. Dans certains cas, par exemple dans le secteur manufacturier, les PME font l'objet d'enquêtes approfondies parce que leur nombre est limité (plus de 10 salariés). Pour obtenir des données particulières, nous devons donc réaliser une enquête auprès des mêmes entreprises, dont la charge de travail se trouve alors considérablement alourdie. En outre, les PME ne sont pas très bien organisées et certaines des données demandées ne sont pas facilement accessibles. Les PME sont donc réticentes à participer aux enquêtes, qui finissent par coûter très cher, puisque la collecte des données au moyen d'entretiens devient inévitable.
Hongrie	X	X			X	La principale difficulté est liée à la collecte/la compilation des données sur les PME de moins de cinq salariés. Ces données doivent être dérivées des données fiscales. La mise au point d'une méthodologie et de variables est en cours.
Italie	X	X		X	X	La structure productive particulière de l'Italie, qui est fondée sur la micro-entreprise (95 % du total des entreprises comptent moins de 10 salariés.)
Japon	X	X				Faible taux de réponse, difficulté à obtenir des budgets suffisants pour mener les enquêtes
Corée						Les données ne concernent pas spécifiquement les PME. S'agissant des enquêtes BSI sur la situation économique, on a constaté que les résultats sont parfois biaisés du fait que les répondants sont affectés psychologiquement par les changements d'orientation et par les comptes rendus que font les médias de la situation économique. Par conséquent, les enquêtes conduites pendant les périodes de ralentissement économique ont tendance à entraîner des

PAYS	Faible taux de réponse	Taille de la population des PME	Utilisation restreinte des moyens de collecte de données	Volume de données collectées	Volume de données compilées	Autres obstacles
Mexique		X		X	X	résultats faisant ressortir une situation économique plus mauvaise qu'elle ne l'est en réalité. Les principaux obstacles qui se posent à la collecte de données sur les PME sont les coûts.
Moldavie		X	X			L'obtention des résultats à bref délai
Pays-Bas	X	X				Pièce qualité du cadre d'échantillonnage, faible taux de réponse
Nouvelle-Zélande						Les données ne concernent pas spécifiquement les PME. L'un des principaux objectifs stratégiques de <i>Statistics New Zealand</i> est de maintenir la coopération des fournisseurs de données. Il faut pour cela gérer la charge de travail et réduire les enquêtes directes.
Norvège						Pas de données spécifiques
Pologne	X	X		X	X	L'obstacle le plus important est le manque d'informations sur les micro-entreprises. En droit polonais, les micro-entreprises ont le choix entre quatre systèmes comptables. Le système le plus simple permet seulement de collecter de l'information sur le chiffre d'affaires, les dépenses et l'emploi.
Portugal			X			La qualité de la base de sondage, du point de vue de l'identification et de la caractérisation des entreprises (par exemple : forme juridique, adresses). La réglementation administrative portugaise a tendance à imposer des règles comptables moins strictes aux micro-entreprises (sociétés comptant moins de 50 personnes et entreprises individuelles), dont les formulaires fiscaux sont simplifiés. La collecte de données économiques sur ces entreprises est par conséquent de moins en moins précise.
République slovaque	X	X				Faible taux de réponse – environ 70 %
Espagne						La demande des utilisateurs porte sur des désagréments particulières dans des domaines très restreints. Charge de réponse.
Suède	X	X				Non-réponse, degré d'actualité des données, erreurs dans la classification de l'activité économique des entreprises de moins de dix salariés
Suisse	X	X		X		Bien que ces obstacles ne concernent pas seulement les PME, ils se posent avec une acuité particulière dans leurs cas : - Degré d'acceptation des entreprises - Disponibilité des variables collectées dans les entreprises - Charge de travail statistique - Niveau de détail (88 % de l'ensemble des entreprises sont des micro-entreprises comptant moins de 10 équivalents plein temps) - Confidentialité
Turquie						Les données ne sont pas spécifiques aux PME. Compilation des données sur les PME par classe de taille, niveau d'activité à quatre chiffres et niveau des provinces. Aucun budget n'est affecté à une enquête spéciale sur les PME. Faible taux de réponse Volume des données collectées
Royaume-Uni		X				La charge de travail pose problème. Un service de contrôle des enquêtes surveille les coûts de

PAYS	Faible taux de réponse	Taille de la population des PME	Utilisation restreinte des moyens de collecte de données	Volume de données collectées	Volume de données compilées	Autres obstacles
						conformité et la charge de travail imposée aux entreprises. Les petites entreprises sont interrogées moins souvent que les grandes (en règle générale, tous les trois ans seulement). La charge de travail des petites entreprises serait trop considérable et doit être contrôlée. Les sources n'ont pas de détails sur les unités locales, ce qui entraîne des répercussions sur les estimations infranationales relatives aux PME qui exercent leurs activités sur plusieurs sites. Nos résultats sont des approximations réalisées au moyen de méthodes statistiques. L'approche des sources administratives est incompatible avec un répertoire statistique (par exemple, TVA multiples).
Etats-Unis						
Décompte	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	

Tableau 9. Cas les plus flagrants de non-concordance des sources administratives et statistiques

PAYS	Définition des variables	Unité statistique	Classification	Absence de numéro d'identification unique	Degré d'actualité des données	Observations
Australie						Le numéro d'immatriculation des entreprises est considéré comme identifiant principal pour les unités légales dont répondent les entreprises.
Autriche	X	X	X			
Brésil			X			
Canada				X pour les entreprises non constituées en société		
République tchèque	X					Accès accru aux sources courantes et aux données du service de l'emploi
Danemark		X		X		Il est possible de faire en sorte qu'une entreprise soit constituée en plusieurs unités légales (elle possède dans ce cas plusieurs numéros d'identification). Nous obtenons des unités comportant de nombreux salariés mais auxquelles ne correspond aucun chiffre d'affaires, et inversement. Ce problème concerne dans presque tous les cas les grandes entreprises et très rarement les PME. Les petites unités sont en général plus faciles à traiter – par exemple lorsque l'on croise des données provenant de sources différentes.
Finlande	X	X				
France						En général, la correspondance avec les concepts administratifs est très satisfaisante. L'information sur les liens financiers collectées par l'administration fiscale n'est pas disponible pour des raisons techniques et non pour des raisons juridiques.
Allemagne			X		X	
Grèce	X		X			
Hongrie	X					
Italie	X	X	X			
Japon						
Corée						Les données sources sur les licences d'importation/d'exportation fournies par le Service des douanes coréen ou les renseignements financiers détenus par des institutions financières
Mexique						Accès amélioré aux données auprès du <i>Secretaría de Hacienda y Crédito Público</i> (SHCP) et de l' <i>Instituto Mexicano del Seguro Social</i> (IMSS)
Moldavie	X			X		Accès accru au registre fiscal et à celui de la sécurité sociale
Pays-Bas	X	X				
Nouvelle-Zélande						
Norvège						



PAYS	Définition des variables	Unité statistique	Classification	Absence de numéro d'identification unique	Degré d'actualité des données	Observations
Pologne						Nécessité d'accéder aux données de la sécurité sociale
Portugal						La loi interdit l'accès aux données fiscales individuelles. Il est par conséquent malaisé de mettre à jour le répertoire des entreprises.
République slovaque	X	X	X	X		Nécessité d'accéder aux données individuelles du registre fiscal
Espagne			X	X	X	
Suède		X				Définitions et champ couvert
Suisse						Accès accru aux registres et aux données de la sécurité sociale de même qu'aux données douanières et fiscales concernant notamment la TVA
Turquie						Ministère des Finances, Ministère de l'Industrie, Chambre d'industrie, Chambre de commerce, Union turque des chambres de commerce et d'industrie
Royaume-Uni						Régime des indépendants, régime fiscal des sociétés, agriculture – taux uniforme
Etats-Unis						Régime des indépendants (données tirées des déclarations de revenus) Le <i>Census Bureau</i> ne collecte pas de données concernant spécifiquement les PME.
Décompte	8	7	7	5	2	

**Tableau 10. Stratégie de diffusion**

PAYS	Payante	Gratuite	Périodicité	Générale	Spécifique
Australie	X		Annuelle	X	
Autriche	X		Annuelle	X	
Belgique	X		Annuelle		
Brésil					
Canada	X	X	Annuelle		X
République	X		Annuelle		
Danemark		x	Semestrielle	x	X
Finlande	X	x	Annuelle	x	X
France	X	x	Annuelle, pluriannuelle	x	X
Allemagne					
Grèce					
Hongrie	X		Annuelle, pluriannuelle	X	
Italie	X		Annuelle	x	X
Japon		X	Annuelle	X	
Corée	X	X	Mensuelle, annuelle	x	X
Mexique	X	x	Annuelle	x	x
Moldavie					
Pays-Bas					
Nouvelle-Zélande					
Norvège					
Pologne					
Portugal					
République slovaque					
Espagne					
Suède					
Suisse					
Turquie					
Royaume-Uni					
Etats-Unis	X	X	Annuelle, pluriannuelle	X	X

Tableau 11. Eléments couverts par le répertoire des entreprises

PAYS	Unité administrative	Unité d'activité	Entreprise	Unité d'activité économique	Unité locale	Etablissement	Emplacement	Unité légale	Groupe d'entreprises
Australie	X unité ABN	X							
Autriche			X	X	X				
Belgique			X						
Brésil									
Canada			X			X	X		
République tchèque									
Danemark			X	X, selon la définition du Règlement (CEE) 696/93 du Conseil	de l'entreprise, au sens de la définition du Règlement (CEE) 696/93 du Conseil				
Finlande				X	X			X	X
France									
Allemagne			X		X au sens du Règlement (CEE) 2186/93 du Conseil				
Grèce			X définition du Règlement (CEE) 696/93 du Conseil						
Hongrie								X : sociétés, sociétés en nom collectif, entreprises individuelles	
Italie									
Japon						X au sens d'endroit physique unique où sont exercées les			

## COM/STD/NAES/DSTI/PME(2004)FINAL

PAYS	Unité administrative	Unité d'activité	Entreprise	Unité d'activité économique	Unité locale	Etablissement activités économiques comme la production ou la fourniture de biens et de services	Emplacement	Unité légale	Groupe d'entreprises
Corée									
Mexique									
Moldavie			X		X			X	
Pays-Bas			X						X au sens de la définition de l'UE
Nouvelle- Zélande									
Norvège				L'unité d'activité économique au niveau local correspond à l'établissement.				X correspond à l'entreprise	
Pologne								X	
Portugal								X au sens du Règlement (CEE) 696/93 du Conseil	
République slovaque			X au sens du Règlement (CEE) 696/93 du Conseil		X au sens du Règlement (CEE) 696/93 du Conseil			X	
Espagne			X Unité ayant la capacité d'exercer une ou plusieurs activités économiques						
Suède									
Suisse			X au sens du Règlement de l'UE		X Au sens du Règlement de l'UE				
Turquie									
Royaume-									

COM/STD/NAES/DSTI/PME(2004)1/FINAL

PAYS	Unité administrative	Unité d'activité	Entreprise	Unité d'activité économique	Unité locale	Etablissement	Emplacement	Unité légale	Groupe d'entreprises
Uni Etats-Unis			L'entreprise est une unité économique qui se compose d'un établissement ou comprend plusieurs établissements appartenant à un même propriétaire ou soumis à une même autorité. Dans le registre, cette unité représente la société-mère américaine, et toutes ses filiales américaines dont elle est propriétaire ou dont elle détient la majorité (plus de 50 %) du capital ainsi que toutes les entités EIN et tous les établissements affiliés à la société-mère et à ses filiales.			L'établissement est une unité économique généralement située en un lieu unique qui se livre à des activités commerciales ou de services, ou encore à des opérations industrielles. Il peut s'agir d'une mine, d'une usine, d'un entrepôt, d'un bureau de ventes, d'une épicerie, d'une banque, d'un hôtel, d'un cinéma, d'un cabinet médical, d'un musée ou d'un bureau de l'administration centrale.			